

## **Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la préqualification des entreprises EPC**

**Titre :** Conception, fourniture et installation d'une centrale photovoltaïque (CPV) avec BESS (Système de stockage d'énergie par batteries), hybridée aux groupes électrogènes (GE) diesel, et interconnectée au réseau local MT 15 kV de SNEL SA au départ de la sous-station de Bipemba pour l'approvisionnement en énergie renouvelable des installations de REGIDESO SA à Mbuji-Mayi et Assistance périodique pour la phase d'Exploitation et Maintenance de deux (2) ans avec transfert de compétences.

**Date de remise :** 11.07.2025, 14.00 CET

**Pays :** République Démocratique du Congo

**N° d'appel d'offres :** N° BMZ 2013 67 143 / KfW 512511

**Nom du projet :** Conception, fourniture et installation d'une centrale photovoltaïque (CPV) avec BESS (Système de stockage d'énergie par batteries), hybridée aux groupes électrogènes (GE) diesel, et interconnectée au réseau local MT 15 kV de SNEL SA à partir de la sous-station de Bipemba pour l'approvisionnement en énergie renouvelable des installations de REGIDESO SA à Mbuji-Mayi et Assistance pour la phase d'Exploitation et de Maintenance de deux (2) ans avec transfert de compétences.

**Mode de notification :** Préqualification / Avis de manifestation d'intérêt

**Ref:** AOIT/MRHE/UCM/PROHYDRO/DP/2025

**Publié par :** Unité de Coordination et de Management (UCM) des Projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (MRHE)

### **Description brève des services requis :**

Le présent marché a pour but de réaliser ce projet d'approvisionnement en énergie renouvelable des installations de REGIDESO SA à Mbuji-Mayi via la conception, l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque (CPV) hybride avec un système stockage d'énergie par batterie (BESS), hybridée aux groupes électrogènes GE diesel et interconnectée au réseau local MT 15 kV de SNEL SA au départ de la sous-station de Bipemba à travers un contrat FIDIC, Livre argent (Silver Book, Clés-en-main, Ingénierie Approvisionnement Construction) et une assistance à l'exploitation & la maintenance de la CPV hybride pour une durée de deux (2) ans ainsi que la formation du personnel exploitant de la REGIDESO SA.

Le projet est réalisé dans le cadre de la Coopération Financière entre la République Démocratique du Congo et la République Fédérale d'Allemagne et financé par la KfW.

Le projet est localisé dans la ville de Mbuji-Mayi et vise à améliorer l'alimentation en électricité de deux stations de pompage Lukelenge (SP1) et Bakwa-Kapanga (SP2) ainsi que de la future de Maréchal.

Le présent marché consiste en la mise en œuvre d'une centrale photovoltaïque CPV hybride composée de :

- Une centrale photovoltaïque CPV de 12 MWc, à implanter sur le terrain contigu à la parcelle de la station de pompage de Lukelenge (SP3)
- Un système de stockage d'énergie par batterie (BESS Li-Ion) de 15 MWh
- Un back-up par groupe électrogène de 2 x 1000 kVA
- Une ligne 15 kV de 7,5 km de linéaire à tirer sur supports de la ligne existante MT 15 kV reliant la station de pompage de Lukelenge (SP1) à la station de pompage de Bakwa-Kapanga (SP2).
- Une nouvelle ligne MT 15 kV longue d'environ 7,5 km allant la station de pompage de Bakwa-Kapanga (SP2) à la nouvelle station de repompage SP3
- Une ligne MT 15 kV d'interconnexion longue d'environ 1,9 km sur supports existants entre la sous-station SNEL SA de Bipemba et les installations de REGIDESO SA de la station de repompage de Maréchal

Ces données ne sont actuellement qu'indicatives et seront confirmées dans les documents d'appel d'offre qui feront suite à cet appel à manifestation d'intérêt.

La durée de mise en œuvre du projet est estimée à seize (16) mois. L'assistance à l'exploitation et la maintenance du système sera réalisée sur une période de deux (02) ans après mise en service.

#### **Procédure de passation de marché :**

La préqualification des entreprises EPC est réalisée selon les « Directives pour la Passation de Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération Financière avec des Pays Partenaires » de la banque allemande de développement KfW.

<https://www.kfwentwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/FZ-Vergaberichtlinien-V2021-FR.pdf>

**Qualification des candidats :** Les candidats devront au minimum :

1. Justifier leur capacité financière :
  - démontrer un accès à des avoirs liquides, des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. à hauteur de 5 000 000 € et nets de ses autres engagements
  - Avoir un chiffre d'affaires annuel d'au moins 25 000 000 € au cours des 5 dernières années.
2. Prouver leurs compétences et expérience dans le domaine de la construction :
  - Justifier d'une expérience générale en matière de travaux au cours des 10 dernières années
  - Avoir exécuté des contrats similaires de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel d'une valeur d'au moins de 15 000 000 € depuis 2019
  - Justifier d'une expérience spécifique dans les activités principales ci-après :
    - Projets clé-en-main de centrales PV de minimum 2 MWc avec BESS de minimum 2 MWh hybridées à des Groupes Electrogènes (GE) diesel
    - Projets clé-en-main de construction de lignes MT et postes électriques MT
    - Assistance à l'exploitation et la maintenance de centrales PV avec BESS et GE diesel interconnectées au réseau local MT avec transfert de compétences
    - Projets d'alimentation en électricité présentant des profils de consommation spécifiques et non constants nécessitant une compréhension/coopération avec la charge à alimenter (idéalement pour des systèmes de pompage/ approvisionnement en eau ou systèmes similaires de type mini-réseaux isolés)
    - Expérience avérée d'exécution de marchés avec modèle de contrat FIDIC
    - Expérience avérée de projets de construction en Afrique Subsaharienne dans des zones isolées présentant des challenges importants en matière de logistique

3. Justifier son expérience et capacité environnementale, sociale, de santé et de sécurité (ESSS)
- présenter le certificats ISO 9001, ISO 14001 : 2014, OHSAS 18001 (ISO 45001)
  - démontrer son expérience dans les projets ayant un impact ESSS important, sa capacité environnementale, sa capacité en santé et sécurité au travail, le respect des normes fondamentales du travail de l'OIT et des principes commerciaux éthiques
  - démontrer qu'il dispose de candidats adéquats pour les profils du personnel ESSS

**Obtention du dossier :**

Pour plus d'information et pour recevoir le document de préqualification, enregistrez-vous s'il vous plaît sur le site web <https://www.exfitender.de>.

**Coopération financière allemande avec**  
*REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO*

*PRO-HYDRO*

**Document de Pré-qualification**

**Pour la passation de marché de**

*CONCEPTION, FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE (CPV) AVEC BESS (SYSTEME DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES), HYBRIDEE AUX GROUPEES ELECTROGENES (GE) DIESEL ET INTERCONNECTEE AU RESEAU LOCAL MT 15 kV DE SNEL SA POUR L'APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE RENOUVELABLE DES INSTALLATIONS DE REGIDESO SA A MBUJI-MAYI*

*&*

*ASSISTANCE POUR LA PHASE D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DE DEUX (2) ANS AVEC TRANSFERT DE COMPETENCES*

*Financement : n° BMZ 2013 67 143*

*Numéro de marché KfW : N° 512511*

**Maître d'Ouvrage** : *Unité de Coordination et de Management (UCM) des Projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (MRHE)*

*Juin 2025*

*AOIT/MRHE/UCM/PROHYDRO/DP/2025*

## Table des matières

### Document de Pré-qualification pour la passation de marchés de travaux

SECTION I. INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS.....	6
SECTION II. FICHE DES DONNEES DE LA PRE-QUALIFICATION .....	17
SECTION III. QUALIFICATION ET EVALUATION .....	20
SECTION IV. DOSSIERS DE CANDIDATURE .....	28
SECTION V. CRITERES D'ELIGIBILITE.....	63
SECTION VI. POLITIQUE DE LA KFW - PRATIQUE SANCTIONNABLE - RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE .....	65
SECTION VII. ÉTENDUE DES TRAVAUX .....	69



# **PREMIÈRE PARTIE – Procédures de Pré-qualification**

## Section I. Instructions aux Candidats

### Liste des Clauses

<b>A. Généralités .....</b>	<b>7</b>
1. Objet du marché .....	7
2. Origine des fonds.....	7
3. Pratiques de Fraude et Corruption .....	7
4. Candidats éligibles.....	7
5. Matériaux, matériels et Services répondant aux critères de provenance éligible .....	9
<b>B. Contenu du Document de Pré-qualification.....</b>	<b>9</b>
6. Sections du Document de Pré-qualification.....	9
7. Clarifications du Document de Pré-qualification .....	9
8. Modification du Document de Pré-qualification .....	10
<b>C. Préparation des Dossiers de Candidature .....</b>	<b>10</b>
9. Frais afférents aux Dossiers de Candidature .....	10
10. Langue du Dossier de Candidature.....	10
11. Documents constitutifs du Dossier de Candidature .....	11
12. Fiche de soumission de Candidature .....	12
13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat.....	12
14. Documents établissant les qualifications du Candidat .....	12
15. Signature du Dossier de Candidature et nombre d'exemplaires .....	12
<b>D. Dépôt des Dossiers de Candidature.....</b>	<b>13</b>
16. Cachetage et Marquage des Dossiers de Candidature .....	13
17. Date limite de remise des Dossiers de Candidature .....	13
18. Dossiers de Candidature hors délai .....	13
19. Ouverture des Dossiers de Candidature .....	13
<b>E. Procédures d'Évaluation des Dossiers de Candidature .....</b>	<b>13</b>
20. Confidentialité .....	13
21. Clarifications concernant les Dossiers de Candidature.....	14
22. Conformité des Dossiers de Candidature.....	14
23. Préférence nationale .....	14
24. Sous-traitants.....	14
<b>F. Évaluation des Dossiers de Candidature et Pré-qualification des Candidats .....</b>	<b>14</b>
25. Évaluation des Dossiers de Candidature.....	14
26. Droit du Maître d'Ouvrage de rejeter tous les Dossiers de Candidature .....	15
27. Pré-qualification des Candidats.....	15
28. Notification de Pré-qualification.....	16
29. Avis d'Appel d'Offres.....	16
30. Modifications des Qualifications des Candidats.....	16

# Section I. Instructions aux Candidats (IAC)

## A. Généralités

- 1. Objet du marché**
  - 1.1 Dans le cadre de l'Avis de Pré-qualification référencée dans la Section II, Fiche des données de la pré-qualification (FDP), le Maître d'Ouvrage<sup>1</sup>, dont le nom figure dans la FDP, publie le présent Document de Pré-qualification (DP) à l'attention des Candidats qui souhaitent soumettre une offre pour les travaux décrits dans la Section VII, Étendue des travaux. En cas de passation pour des travaux individuels (lots et marchés groupés), cela doit être indiqué dans la FDP. Le numéro d'identification de l'Appel d'Offres International (AOI) qui correspond à cette pré-qualification figure dans la FDP.
- 2. Origine des fonds**
  - 2.1 Le Maître d'Ouvrage a sollicité ou obtenu un financement (ci-après dénommé « le financement ») de la banque de développement KfW (ci-après dénommée « KfW ») en vue de financer le projet, comme indiqué dans la FDP. Le Maître d'Ouvrage se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer les paiements autorisés au titre du Marché objet de l'appel d'offres pour lequel la présente pré-qualification est publiée.
- 3. Pratiques de Fraude et Corruption**
  - 3.1 KfW demande que sa politique relative aux pratiques de fraude et de corruption telles qu'elles figurent à la Section VI soient appliquées.
  - 3.2 Aux fins d'application de cette politique, les Candidats devront faire en sorte que leurs agents fournissent les informations nécessaires et permettent à KfW ou à un agent nommé par KfW d'examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs aux demandes de candidature, soumissions des offres (en cas de pré-qualification), et à l'exécution du marché (en cas d'attribution) sur place et à les soumettre pour vérification à des auditeurs ou agents désignés par KfW.
- 4. Candidats éligibles**
  - 4.1 Un Candidat est une entité juridique privée ou publique, ou une entité juridique gouvernementale soumise aux dispositions de la Section V, ou toute association entre ces entités, notamment sous forme d'un Groupement d'Entreprises (GE), ou qui a l'intention (établi par une déclaration d'association) signer un accord ou qui fait déjà partie d'un tel accord. Dans le cas d'un GE, toutes les parties seront solidairement et conjointement responsables de la mise en œuvre du Marché. Le Candidat désignera un représentant auquel sera mandaté à conduire les affaires pour et au nom du Candidat et de tous ses membres si le candidat est un GE durant la phase de pré-qualification, d'appel d'offres (en cas de soumission d'offre par le Candidat) et pendant la mise en œuvre du Marché (si le marché est attribué au GE). Sauf si mentionné autrement dans la FDP, le nombre de partenaires au sein d'un GE ne sera pas limité.
  - 4.2 Un Candidat est autorisé à soumettre plusieurs candidatures pour une pré-qualification à titre individuel, en tant que partenaire d'un GE ou comme sous-traitant. En revanche, s'il est pré-qualifié, il ne pourra soumettre qu'une seule offre dans le cadre du processus d'appel

<sup>1</sup> Au lieu du terme Maître d'Ouvrage le terme Agence d'exécution de projet peut être utilisé d'une manière interchangeable.

d'offres, que ce soit individuellement en tant que Candidat ou en tant que partenaire d'un Groupement d'Entreprises. Un sous-traitant peut participer à plus qu'un appel d'offres mais uniquement en tant que sous-traitant. Si un Candidat soumet ou participe ultérieurement à plusieurs offres, toutes les propositions auxquelles il aura participé seront rejetées.

- 4.3 Les critères d'éligibilité de KfW pour une pré-qualification sont éclairés en Section V – Critères d'éligibilité.
- 4.4 Les Candidats ne peuvent être en situation de conflit d'intérêt. Tout candidat dans cette situation sera disqualifié. Sont considérés comme pouvant avoir un tel conflit avec l'un ou plusieurs intervenants au processus d'Appel d'Offres les Candidats dans les situations suivantes :
- a) Les Candidats placés sous le contrôle de la même entreprise ;
  - b) Les Candidats qui reçoivent directement ou indirectement des subventions l'un de l'autre ;
  - c) Les Candidats qui ont le même représentant légal dans le cadre de la présente Pré-qualification ;
  - d) Les Candidats qui entretiennent entre eux, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, des contacts leur permettant d'avoir accès aux informations contenues dans leurs Candidatures, ou de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage au sujet de cette Pré-qualification ;
  - e) Les Candidats ou l'une des firmes auxquelles ils sont affiliés qui ont fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents pour les travaux qui font l'objet de la présente Pré-qualification ;
  - f) Les Candidats qui ont eux-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles ils sont affiliés, ont été recruté ou doivent l'être par le Maître d'Ouvrage, pour effectuer la supervision ou le contrôle des Travaux dans le cadre du Marché ;
  - g) Les Candidats qui entretiennent une étroite relation d'affaires ou familiale avec un membre du personnel du Maître d'Ouvrage (ou du personnel de l'entité d'exécution du Projet ou d'un bénéficiaire d'une partie des fonds) : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation du Document de Pré-qualification ou des Spécifications du Marché, et/ou dans le processus d'évaluation des Offres ; ou ii) qui pourrait intervenir dans la mise en œuvre ou la supervision de ce même Marché, sauf si le conflit qui provient de cette relation a été réglé d'une manière satisfaisante pour KfW pendant le processus de sélection et la mise en œuvre du Marché.
- 4.5 Les Candidats ne devront pas faire l'objet d'une exclusion temporaire de la possibilité de soumissionner au titre d'une Déclaration de garantie de soumission.
- 4.6 Les Candidats devront fournir les documents satisfaisants que le Maître d'Ouvrage peut raisonnablement demander pour vérifier leur éligibilité.

- |  |   |
|--|---|
| <b>5. Matériaux, matériels et Services répondant aux critères de provenance éligible</b> | 5.1 Sous réserve des dispositions figurant à la Section V - Critères d'éligibilité, tous les matériaux, équipements et services faisant l'objet du présent Marché et financés par KfW peuvent provenir de tous pays et les dépenses pour les besoins du Marché seront limitées à de tels matériaux, équipements et services. Les critères d'éligibilité et toutes les dépenses faites sous le présent contrat ne vont pas éfreindre de telles restrictions. |
|--|---|

## B. Contenu du Document de Pré-qualification

- |   |  |
|---|--|
| <b>6. Sections du Document de Pré-qualification</b> | 6.1 Le Document de Pré-qualification des Candidats est composé d'une première et d'une deuxième partie qui comprennent toutes les sections indiquées ci-après et auxquelles doivent être ajoutées tous les avenants publiés en application de la Clause 8 des IAC. |
|---|--|

### PREMIÈRE PARTIE Procédures de pré-qualification

- Section I. Instructions aux Candidats (IAC)
- Section II. Fiche des Données de la Pré-qualification (FDP)
- Section III. Qualification et Evaluation
- Section IV. Formulaires de Candidature
- Section V. Critères d'Eligibilité
- Section VI. Politique de KfW en matière de Fraude et Corruption - Responsabilité Environnementale et Sociale

### DEUXIÈME PARTIE Spécifications des Travaux

- Section VII. Étendue des Travaux

- |     |  |
|-----|--|
| 6.2 | Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de l'intégralité du Document de Pré-qualification et de ses avenants, réponses aux demandes de clarification, sauf si lesdits documents ont été communiqués directement par le Maître d'Ouvrage. En cas de contradiction, les documents directement issus par le Maître d'Ouvrage feront foi. |
| 6.3 | Les Candidats doivent examiner l'ensemble des instructions, formulaires et conditions du Document de Pré-qualification et fournir tous les renseignements ou toute la documentation demandée par le Document de Pré-qualification.   |

- |   |   |
|---|---|
| <b>7. Clarifications du Document de Pré-qualification</b> | 7.1 Un Candidat potentiel qui souhaite d'obtenir des clarifications sur le Document de Pré-qualification peut en faire la demande par écrit au Maître d'Ouvrage à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans la FDP. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande de clarification à condition que la demande soit reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des candidatures. Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée par le Maître d'Ouvrage à tous les Candidats qui auront reçu le Document de Pré-qualification directement par le Maître d'Ouvrage. Si la FDP le prévoit, le Maître d'Ouvrage publiera également sa réponse sur la page Web identifiée dans la FDP. Le Maître d'Ouvrage adaptera le Document de Pré-qualification s'il estime que cela est nécessaire suite à la demande de clarification, en appliquant la procédure |
|---|---|

décrite à la Clause 8 des IAC et conformément aux dispositions de la Clause 17.2 des IAC.

- 8. Modification du Document de Pré-qualification**
- 8.1 Le Maître d’Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des candidatures, modifier le Document de Pré-qualification en publiant un avenant.
- 8.2 Tout avenant publié fait partie du Document de Pré-qualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui auront reçu le Document de Pré-qualification directement par le Maître d’Ouvrage. Le Maître d’Ouvrage publiera immédiatement l’avenant sur le site Web identifié dans la FDP.
- 8.3 Afin de donner aux Candidats éventuels un délai raisonnable pour la prise en compte d’un avenant dans la préparation de leur candidature, le Maître d’Ouvrage pourra, à sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des candidatures conformément aux dispositions de l’article 17.2 des IAC.

### **C. Préparation des Dossiers de Candidature**

- 9. Frais afférents aux Dossiers de Candidature**
- 9.1 Le Candidat portera la totalité des coûts associés à la préparation et à la soumission de sa candidature. Le Maître d’Ouvrage ne sera en aucun cas responsable ou redevable de couvrir ces coûts, quelle que soit la manière dont se déroule le processus de Pré-qualification ou quels qu’en soient ses résultats.
- 10. Langue du Dossier de Candidature**
- 10.1 Le Dossier de Candidature (DDC), de même que l’ensemble de la correspondance et les documents concernant la pré-qualification échangés entre le Candidat et le Maître d’Ouvrage, seront rédigés dans la langue spécifiée dans la FDP. Les documents complémentaires et les publications qui font partie du Dossier de Candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée dans la FDP, auquel cas, aux fins d’interprétation du Dossier de Candidature, la traduction fera foi.

**11. Documents  
constitutifs du  
Dossier de  
Candidature****11.1 Le DDC comprendra les documents suivants :**

- (a) La fiche de soumission de la candidature, qui indiquera le nom du Candidat, son adresse, son numéro de téléphone, de télécopieur et son adresse électronique. Si le Candidat est une association, la fiche de soumission de candidature devra également comprendre une description de la forme d'association ainsi qu'une liste des membres de l'association.
- (b) Une procuration autorisant le représentant du Candidat, nommé conformément à la Clause 4.1 des IAC, à soumettre la candidature au nom du Candidat. Si le Candidat est un GE, la procuration doit être fournie par le chef de file, nommé comme tel dans l'accord du GE ou dans la déclaration d'association, et soumise conformément à la Clause 4.1 des IAC. Si le représentant du Candidat est le propriétaire, un membre, le directeur ou le chef de file du candidat, et s'il a été nommé conformément aux dispositions de la Clause 4.1 des IAC, une procuration n'est pas nécessaire.
- (c) Une présentation du Candidat (maximum 10 pages, pas de brochures). Si le Candidat est une entité simple, la présentation décrira le type d'entité, la structure de propriété du candidat et comprendra un organigramme ainsi qu'une description des principaux secteurs d'activités du Candidat. Si le Candidat est un GE, la présentation devra inclure ces informations sur tous les membres du GE ainsi qu'une description de la forme prévue de collaboration entre les membres au sein du GE. Si les qualifications du Candidat pour réaliser la mission ont été obtenues via une fusion ou une acquisition, la présentation doit comprendre un historique détaillé des activités du Candidat.
- (d) Déclarations : toute information fautive fournie dans les déclarations suivantes par le Candidat ou, dans le cas d'un GE, par tout membre du GE, conduira à l'exclusion du Candidat du processus d'appel d'offre :
  - (I) Si le Candidat est un GE existant, le Candidat soumettra une preuve de l'accord d'association, en indiquant le chef de file. Si le Candidat est un GE qui a été formé par les membres uniquement en vue de réaliser le contrat, chaque membre de l'association soumettra une déclaration d'association, en indiquant le chef de file, sous le format prévu à l'annexe de la Section IV, Formulaire de candidature.
  - (II) Une déclaration d'engagement sous le format prévu à la Section IV, Formulaire de candidature. Si le Candidat est un GE, seulement une déclaration d'engagement doit être soumise, c'est-à-dire que le représentant du GE peut signer au nom du GE régis par une procuration.
  - (III) Une déclaration de capacité financière sous le format prévu à la Section IV, Formulaire de candidature et accompagnée d'un bilan comptable et d'un compte de résultat. Si le Candidat est un GE, des déclarations séparées, comprenant bilans

- comptables et comptes de résultat, seront fournies par chaque membre du GE. Tous les bilans comptables et comptes de résultat devront être certifiés par un commissaire aux comptes agréé.
- (IV) Une liste des références de projets sous le format prévu à la Section IV, Formulaire de candidature. Sauf indication contraire dans la **FDP**, le nombre de références se limitera à 10 projets réalisés pendant les 5 dernières années précédant la publication de ce document de Pré-qualification. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de contacter les clients mentionnés dans les références pour vérifier les informations fournies par le Candidat.
- (V) Une liste des capacités d'expertise et de ressources humaines disponibles, sous le format prévu à la Section IV, Formulaire de candidature.
- (e) Tous les formulaires de candidatures et les pièces jointes requises dans la Section IV, Formulaire de candidature. Si le Candidat est une entité simple, conformément à la Clause 4.1 de l'IAC, le formulaire ELI 1.2 n'est pas requis pour la candidature.
- (f) Tous les autres documents demandés dans la **FDP**.
- 11.2 Le Candidat fournira les informations relatives aux commissions et indemnités versées le cas échéant aux agents ou à toute partie tierce en relation avec sa candidature.
- 12. Fiche de soumission de Candidature**
- 12.1 Le Candidat doit préparer une Fiche de soumission de candidature à l'aide du formulaire fourni dans la Section IV, Formulaire de candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format.
- 13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat**
- 13.1 Pour établir son éligibilité conformément aux dispositions de la Clause 4 des IAC, le Candidat doit compléter et signer la Déclaration d'engagement à l'aide du formulaire fourni en Section IV sans apporter de modification au texte, et fournir les pièces jointes requises aux formulaires ELI 1.1, ELI 1.2(a) et 1.2(b) .
- 14. Documents établissant les qualifications du Candidat**
- 14.1 Pour établir qu'il a les qualifications nécessaires pour exécuter le marché en vertu de la Section III, Qualification et Evaluation, le Candidat doit fournir tous les renseignements demandés dans les Formulaire de renseignements correspondants qui figurent à la Section IV, Formulaire de Candidature.
- 15. Signature du Dossier de Candidature et nombre d'exemplaires**
- 15.1 Le Candidat doit préparer une version originale des documents constitutifs du DDC tels que décrits dans la Clause 11 des IAC et mentionner « ORIGINAL » de manière visible. L'original du DDC doit être dactylographié ou écrit à l'encre indélébile et doit être signé par un représentant désigné par le Candidat. En cas de GE, le DDC devra être signé par un représentant habilité nommé conformément à la Clause 4 des IAC, au nom du GE.
- 15.2 Le Candidat doit soumettre un nombre de copies du DDC original signé tel qu'indiqué dans la **FDP**. Il devra par ailleurs indiquer la mention « COPIE » de manière visible sur chaque exemplaire.

En cas de différence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

#### D. Dépôt des Dossiers de Candidature

- 16. Cachetage et Marquage des Dossiers de Candidature**
- 16.1 Le Candidat doit placer l'original et les copies du Dossier de Candidature dans une enveloppe cachetée qui devra :
- (a) Porter le nom et l'adresse du Candidat ;
  - (b) Être adressée au Maître d'Ouvrage, conformément aux dispositions de la Clause 17.1 des IAC ; et
  - (c) Porter le nom précis du processus de Pré-qualification concerné, conformément aux dispositions de la Clause 1.1 de la FDP.
- 16.2 Le Maître d'Ouvrage ne pourra être tenu responsable du non-traitement d'une enveloppe non conforme aux instructions mentionnées dans la Clause 16.1.
- 17. Date limite de remise des Dossiers de Candidature**
- 17.1 Les Candidats peuvent dans tous les cas envoyer leur Dossier de Candidature par la poste ou le faire délivrer par porteur. Les Dossiers de candidature devront être soumis conformément aux instructions, y compris en indiquant l'adresse et en respectant le délai stipulé dans la **FDP**.
- 17.2 Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite pour le dépôt des DDC en modifiant le Document de Pré-qualification conformément aux dispositions de la Clause 8 des IAC. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des Candidats, précédemment régis par la date limite initiale, seront régis par la nouvelle date limite.
- 18. Dossiers de Candidature hors délai**
- 18.1 Les Dossiers de candidature reçus après le délai stipulé dans la Clause 17.1 des IAC seront rejetés.
- 19. Ouverture des Dossiers de Candidature**
- 19.1 Le Maître d'Ouvrage lancera la procédure d'ouverture des DDC à la date, l'heure et dans le lieu prévu dans la **FDP**. Les candidatures arrivées après le délai seront traitées conformément aux dispositions de la Clause 18.1 des IAC.
- 19.2 Le Maître d'Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d'ouverture qui inclura au minimum le nom du Candidat et indiquera si le Dossier de candidature a été reçu dans les temps.

#### E. Procédures d'Évaluation des Dossiers de Candidature

- 20. Confidentialité**
- 20.1 Les renseignements relatifs à l'évaluation des DDC et à la recommandation de pré-qualification ne doivent pas être divulgués aux Candidats ni à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, tant que tous les Candidats n'ont pas reçu l'Avis de Pré-qualification en conformité avec la Clause 28 des IAC.
- 20.2 Conformément aux dispositions de la Clause 28 des IAC, tout Candidat peut demander au Maître d'Ouvrage plus de

renseignements sur le processus de Pré-qualification (à l'exception des renseignements spécifiés à la Clause 20.1), entre la date limite de dépôt des DDC et celle de l'avis de l'attribution du Marché, et ce uniquement par écrit.

**21. Clarifications concernant les Dossiers de Candidature**

- 21.1 Durant l'évaluation des DDC, le Maître d'Ouvrage a toute latitude pour demander aux Candidats des clarifications sur leurs candidatures dans la mesure où ladite demande est soumise dans des délais raisonnables. Toute demande de clarification et toutes les clarifications doivent être formulées par écrit.
- 21.2 Si un Candidat ne fournit pas les clarifications sur les renseignements demandés à la date et à l'heure fixée par le Maître d'Ouvrage dans sa demande de clarification, sa candidature sera évaluée sur la base des documents disponibles au moment de l'évaluation des candidatures.

**22. Conformité des Dossiers de Candidature**

- 22.1 Le Maître d'Ouvrage rejettera tout DDC qui n'est pas conforme aux spécifications de ce document de Pré-qualification. Un DDC sera considéré conforme si les documents suivants sont fournis :

Critères de conformité	
1.	Déclaration d'engagement (IAC 11.1 d) (II))
2.	Déclarations de capacité financière et documents annexes (IAC 11.1 d) (III))
3.	Formulaire dépôt de candidature (IAC 11.1 a)
4.	Procuration(s) donnant autorisation au représentant du Candidat (IAC 11.1 b)
5.	Si le Candidat est une association, soit une preuve de l'accord d'association existant, soit une déclaration (IAC 11.1 d) (I))

**23. Préférence nationale**

- 23.1 Une marge de préférence ne pourra pas être accordée aux soumissionnaires du pays du Maître d'Ouvrage dans le cadre du processus d'appel d'offres qui suivra la présente Pré-qualification, sauf disposition contraire spécifiée dans la **FDP**.

**24. Sous-traitants**

- 24.1 Le Maître d'Ouvrage n'entend pas faire exécuter certaines parties spécifiques des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l'avance par lui-même (Sous-traitants désignés), sauf disposition contraire dans la **FDP**.
- 24.2 Un « sous-traitant spécialisé » est un sous-traitant recruté pour un travail spécialisé comme défini par le Maître d'Ouvrage dans la section III, 4.2 Expérience. Si le Maître d'Ouvrage ne prévoit pas de travaux spécialisés, les expériences des sous-traitants ne seront pas prises en compte aux fins d'évaluation de la qualification du Candidat.

**F. Evaluation des Dossiers de Candidature et Pré-qualification des Candidats**

**25. Evaluation des Dossiers de Candidature**

- 25.1 Le Maître d'Ouvrage évaluera les Dossiers de candidature conformes au moyen des facteurs, méthodes, critères et conditions définis dans la Section III, Qualification et Evaluation pour évaluer les qualifications des Candidats. Le recours à d'autres facteurs, méthodes ou critères ne sera pas autorisé.

- 25.2 Seules les qualifications du Candidat seront prises en compte dans l'évaluation. En particulier, les qualifications d'une maison mère ou de tout autre firme affiliée qui n'est pas associée au Candidat dans le cadre d'un GE conformément à la Clause 4.2 des IAC ne seront pas prises en compte.
- 25.3 Dans le cas de marchés multiples, les Candidats devront indiquer dans leurs candidatures les marchés qui les intéressent. Le Maître d'Ouvrage pré-qualifiera chaque Candidat pour le nombre maximum de marchés pour lesquels le Candidat satisfait à l'ensemble des exigences cumulées à ces marchés, tel que spécifié dans la Section III, Qualification et Evaluation.
- 26. Droit du Maître d'Ouvrage de rejeter tous les Dossiers de Candidature**
- 26.1 Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler la procédure de Pré-qualification, et de rejeter tous les DDC à tout moment, sans pour autant engager une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats.
- 27. Pré-qualification des Candidats**
- 27.1 Le Maître d'Ouvrage évaluera si les Dossiers de candidatures sont conformes en termes d'éligibilité et au regard des méthodes et critères d'évaluation stipulés dans la Section III, Qualification et Evaluation.
- 27.2 Le Maître d'Ouvrage déterminera les conditions minimales à remplir sur une base réussite/échec, comme indiqué dans la Section III, Qualification et Evaluation.
- 27.3 Le Maître d'Ouvrage attribuera à chaque sous-critère un nombre de points, pour lesquels un nombre de points maximum sera stipulé dans la Clause 27.1 des IAC. Les points de tous les sous-critères seront additionnés pour déterminer le score de Pré-qualification du Candidat.
- 27.4 Afin de comptabiliser les points pour chaque critère de qualification tel que stipulé dans la Clause 27.3, le Maître d'Ouvrage appliquera l'approche qualitative suivante :
- (a) 100% du score maximum : Très bien, si le DDC dépasse largement les exigences indiquées dans le sous-critère. Aucune erreur ou omission constatée.
  - (b) 75% du score maximum : Au-dessus de la moyenne, si le DDC correspond aux exigences indiquées dans le sous-critère ou les dépasse légèrement. Erreurs ou omissions mineures constatées.
  - (c) 50% du score maximum : dans la moyenne, si le DDC est juste en dessous des exigences indiquées dans le sous-critère. Erreurs ou omissions majeures constatées.
  - (d) 25% du score maximum : En dessous de la moyenne, si le DDC s'écarte de manière significative du sous-critère ou ne le comprend pas. Erreurs ou omissions majeures constatées.
  - (e) 0% du score maximum : Insuffisant/ Echec, si le DDC ne répond absolument pas aux exigences indiquées dans le

sous-critère ou ne fournit aucune information concernant les exigences.

27.5 Un candidat sera considéré comme pré-qualifié si :

- (a) Son DDC est considéré comme conforme aux dispositions de la Clause 22.1 des IAC et ;
- (b) Son DDC répond aux exigences de validité de la Clause 27.2 des IAC et ;
- (c) Son DDC a obtenu au moins 70 points sur 100 conformément à la Clause 27.3 des IAC.

## **28. Notification de Pré-qualification**

28.1 Lorsque le Maître d’Ouvrage aura terminé l’évaluation des DDC, il communiquera par écrit à tous les Candidats les noms des Candidats qui ont été pré-qualifiés. Les Candidats disqualifiés seront informés séparément.

28.2 Les Candidats disqualifiés pourront écrire au Maître d’Ouvrage pour demander, par écrit, les raisons de leur disqualification.

## **29. Avis d’Appel d’Offres**

29.1 Dans les plus brefs délais après la communication des résultats de la pré-qualification, le Maître d’Ouvrage lancera un appel d’offres à tous les Candidats qui auront été pré-qualifiés.

29.2 Les Soumissionnaires pourront être invités par le Maître d’Ouvrage à présenter une Garantie de Soumission acceptable sous la forme et pour le montant spécifiés dans le document d’appel d’offres, et le soumissionnaire retenu devra fournir une Garantie de bonne exécution telle que spécifiée dans le document d’appel d’offres.

## **30. Modifications des Qualifications des Candidats**

30.1 Toute modification dans la structure ou la formation d’un Candidat (incluant tout membre d’un GE) après qu’il ait été pré-qualifié conformément aux dispositions de la Clause 27 des IAC et invité à soumettre une offre, devra être approuvée par écrit par le Maître d’Ouvrage avant la date de clôture de soumission des offres. Une approbation pourra être refusée si, en raison d’une telle modification, le Candidat ne satisfait plus les critères de qualification précisés dans la Section III, ou si, de l’avis du Maître d’Ouvrage, le jeu de la concurrence est sérieusement compromis. Toute modification devra être soumise au Maître d’Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours après la date de l’Avis d’appel d’offres.

## Section II. Fiche des Données de la Pré-qualification

### A. Généralités

IAC 1.1	<p>Nom du Maître d'Ouvrage : <b>Unité de Coordination et de Management (UCM) des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (MRHE)</b></p> <p>Liste des contrats (lots) objet du présent AOI :</p> <p><b>Un (01) seul lot : AOIT/MRHE/UCM/PROHYDRO/DP/2025</b></p> <p><b>Conception, fourniture et installation d'une centrale photovoltaïque (CPV) avec BESS (Système de stockage d'énergie par batteries), hybridée aux groupes électrogènes (GE) diesel, et interconnectée au réseau local MT 15 kV de SNEL SA à partir de la sous-station de Bipemba (5 MVA-30/15kV) pour l'approvisionnement en énergie renouvelable des installations de REGIDESO SA à Mbuji-Mayi et Assistance pour la phase d'Exploitation et de Maintenance de deux (2) ans avec transfert de compétences.</b></p>
IAC 1.1	<p>Nom et numéro d'identification de l'AOI : <b>AOIT/MRHE/UCM/PROHYDRO/DP/2025</b></p>
IAC 2.1	<p>Nom du Projet :</p> <p><b>Conception, fourniture et installation d'une centrale photovoltaïque (CPV) avec BESS (Système de stockage d'énergie par batteries), hybridée aux groupes électrogènes (GE) diesel, et interconnectée au réseau local MT 15 kV de SNEL SA au départ de la sous-station de Bipemba pour l'approvisionnement en énergie renouvelable des installations de REGIDESO SA à Mbuji-Mayi et Assistance périodique pour la phase d'Exploitation et Maintenance de deux (2) ans avec transfert de compétences.</b></p>
IAC 4.2	<p>Nombre maximum de parties du GE : <b>Trois (03)</b></p>

### B. Document de Pré-qualification

IAC 7.1	<p><i>Les demandes devront être réalisées à l'attention de :</i></p> <p>Monsieur Sven - Malte Störring</p> <p><b>Chef de mission</b></p> <p><b>Fichtner GmbH &amp; Co.KG,</b></p> <p><b>Sarweystrasse 3,</b></p> <p><b>70191 Stuttgart</b></p> <p><b>Adresse électronique : procurement.MBM@fichtner.de</b></p>
---------	---

<b>IAC 7.1 &amp; 8.2</b>	Site internet : « <b>Sans objet</b> »
<b>C. Préparation des Dossiers de Candidature</b>	
<b>IAC 10.1</b>	Langue du DDC et de l'ensemble de la correspondance : <b>Français</b>  La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés est le <b>Français</b> .
<b>IAC 11.1 (d)</b>	Le Candidat contractant doit fournir avec son DDC les documents supplémentaires suivants : « <b>Sans objet</b> »
<b>IAC 15.2</b>	Outre l'original, nombre et type de copies à soumettre avec le DDC : <b>1 version électronique seulement</b>
<b>D. Dépôt des Dossiers de Candidature</b>	
<b>IAC 17.1</b>	<p><b>Date limite de dépôt des DDCs, au plus tard le :</b></p> <p>Date : <b>Le 11 juillet 2025</b></p> <p>Heure : <b>11h00', heure locale (heure locale = TU+1)</b></p> <p>La soumission de documents papier a entièrement été remplacée par <b>une soumission électronique dans une data room exclusivement</b>.</p> <p>Veuillez noter qu'aucune distribution matérielle ne sera effectuée (aucun exemplaire papier ne sera accepté).</p> <p>L'opérateur du système d'adjudication en ligne agréé par la KfW, <b>exficon GmbH, Frankfurt am Main</b>, s'adressera aux personnes habilitées à envoyer un e-mail d'invitation contenant le lien d'accès au système.</p> <p>Il est conseillé de se connecter après réception pour s'assurer qu'il n'y a pas de difficultés techniques.</p> <p>Veuillez noter que le DDC doit être téléchargé dans un (1) seul dossier.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations ainsi qu'une description détaillée de la procédure de téléchargement ici : <a href="https://exficon.de/tad/e-procurement/">https://exficon.de/tad/e-procurement/</a> .</p>
<b>IAC 19.1</b>	L'ouverture des DDCs aura lieu selon la procédure Exficon.
<b>E. Evaluation des Dossiers de Candidature</b>	
<b>IAC 23.1</b>	Une marge de préférence n'est pas accordée.
<b>IAC 24.1</b>	Le Maître d'Ouvrage <i>n'a pas l'intention</i> de faire exécuter certaines parties spécifiques des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l'avance (Sous-traitants désignés).



## Section III. Qualification et Evaluation

La présente Section III énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le Maître d'Ouvrage aura recours pour évaluer les DDCs. On trouvera en Section IV, Formulaire de candidature, les renseignements à fournir pour chaque facteur d'évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants.

Tout montant indiqué par le Candidat sera en équivalent € en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :

- Pour le chiffre d'affaires et autres données financières requises pour toutes les années, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l'année calendaire en question.
- Pour le montant d'un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question.

Les taux de change seront ceux provenant de la banque centrale du pays du Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans la Candidature.

Dans le chapitre 5 de cette section sont définies les exigences environnementales, sociales, de santé et de sécurité (ESSS) conformément aux critères ESSS spécifiques définis dans le contrat.

---

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation/ Formulaires
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
<b>1. Éligibilité</b>							
1.1	<b>Nationalité</b>	Nationalité conforme à la Sous-Clause 4.3 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI –1.1, 1.2(a) et 1.2(b), avec pièces jointes
1.2	<b>Conflit d'intérêt</b>	Pas de conflit d'intérêt (Sous-Clause 4.4 des IAC)	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de soumission des candidatures
1.3	<b>Éligibilité au financement de KfW</b>	Ne pas être inéligible à un financement de KfW, tel que décrit dans la Sous-Clause 4.3 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Déclaration d'engagement
1.4	<b>Entreprise publique</b>	Le Candidat doit satisfaire aux conditions de la Sous-Clause 4.3 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI –1.1, 1.2(a) et 1.2(b), avec pièces jointes

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation/ Formulaires
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
<b>2. Antécédents en matière de non-exécution des marchés</b>							
2.1	<b>Antécédents en matière de non-exécution de marchés</b>	Pas de résiliation de marché prononcée aux torts exclusifs du Soumissionnaire au cours des 5 (cinq) dernières années	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire ANT- 2
2.2	<b>Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de Soumission</b>	Ne pas faire l'objet d'exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de Soumission conformément à l'article 4.5	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de soumission de candidature
2.3	<b>Litiges en instance</b>	L'ensemble des litiges en instance ne doit pas représenter au total plus de cent pour cent (100 %) du montant total des fonds propres du Candidat et doit être considéré comme étant tranché à l'encontre du Candidat	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire ANT - 2
<b>3. Situation financière</b>							
3.1	<b>Capacité financière : liquidités</b>	(i) Le Candidat doit démontrer qu'il dispose ou a accès à des avoirs liquides, des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. (autres que l'avance de démarrage éventuelle), à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de :  5 000 000 € (Cinq millions d'Euros) et nets de ses autres engagements	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes et FIN-3.3
3.2	<b>Capacités financières : autres sources de financement</b>	(ii) le Candidat doit démontrer, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaires FIN - 3.2 et FIN-3.4
3.3	<b>Capacités financières : position financière</b>	(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage pour les cinq (5) dernières années devant prouver la solidité de la situation financière du Candidat basée sur les critères suivants :  <b>a) Ratio de liquidité <math>\geq 1.1</math></b> <i>((actifs circulants) / (dettes à court terme) <math>\geq 1.1</math>)</i> <b>b) Ratio d'endettement <math>\leq 80\%</math></b> <i>(dettes) x 100 / (actif total) <math>\leq 80\%</math>)</i>	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire FIN-3.1, avec les pièces jointes
3.4	<b>Chiffre d'affaires annuel moyen de la construction</b>	Avoir un chiffre d'affaires annuel d'au moins : 25 000 000 € (Vingt Cinq millions d'Euros) calculés de la manière suivante : le total annuel des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des cinq (5) dernières années.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire à [vingt-cinq] 25 % de la spécification	Doit satisfaire à [quarante] 40 % de la spécification	Formulaire FIN-3.2

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation/ Formulaires
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
<b>4. Expérience dans le domaine de la construction</b>							
4.1	<b>Expérience générale en matière de travaux</b>	Expérience de marchés de travaux à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier pendant au moins les dix (10) dernières années à la date de remise du dossier de candidature	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire EXP-4.1
4.2(a)	<b>Expérience Spécifique de construction et expérience dans la gestion des contrats</b>	Contrats similaires <sup>2</sup> en tant qu'Entrepreneur principal, membre d'un Groupement d'Entreprises, sous-traitant ou ensemblier <sup>3</sup> exécutés entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2019 et la date limite de remise du dossier de candidature, de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel <sup>4</sup> , d'une valeur d'au moins de 15 000 000 € (Quinze millions d'Euros)	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Formulaire EXP 4.2(a)
4.2(b)	<b>Expérience dans la construction pour les activités clés</b>	<p>Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal, membre de groupement<sup>5</sup>, ensemblier ou sous-traitant<sup>5</sup> pendant la période stipulée au paragraphe 4.2 (a) ci-dessus une expérience minimale de construction achevée de manière satisfaisante dans les domaines suivants (activités clés)<sup>6</sup> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Projets clé-en-main de centrales photovoltaïques (PV) de minimum 2 MWc avec système de stockage d'énergie par batterie (BESS) de minimum 2 MWh hybridées à des Groupes Electrogènes (GE) diesel</li> <li>2. Projets clé-en-main de construction de lignes Moyenne Tension (MT) et postes électriques MT</li> <li>3. Assistance à l'exploitation et la maintenance de centrales photovoltaïques avec BESS et GE diesel (hors systèmes résidentiels) interconnectées au réseau local MT avec transfert de compétences. Il pourra également être démontré que l'entreprise dispose d'une équipe dédiée à cette mission en interne</li> </ol>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP-4.2(b)

<sup>2</sup> La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité, des méthodes / technologies de construction et/ou d'autres caractéristiques décrites dans la Section VII - Spécifications des Travaux. L'agrégation d'un nombre de marchés de montant inférieur pour atteindre le chiffre du montant requis ne sera pas acceptée pour ce critère.

<sup>3</sup> Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

<sup>4</sup> Par achèvement pour l'essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché.

<sup>5</sup> Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

<sup>6</sup> Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécutés de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l'activité (les activités) de construction principale(s).

Critères			Conditions/scores maximum			Conditions de documentation/ Formulaires	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie		Une Partie
		<p>4. Expérience dans des projets d'alimentation en électricité présentant des profils de consommation spécifiques et non constants nécessitant une compréhension/coopération avec la charge/utilisateur à alimenter (idéalement pour des systèmes de pompage/ approvisionnement en eau ou systèmes similaires de type mini-réseaux isolés)</p> <p>5. Expérience avérée d'exécution de marchés avec modèle de contrat FIDIC</p> <p>6. Expérience avérée de projets de construction en Afrique Subsaharienne dans des zones isolées présentant des challenges importants en matière de logistique</p> <p>Le Candidat devra prouver son expérience spécifique dans les six activités clés ci-dessus au moyen des pièces justificatives suivantes : attestation de bonne exécution signée par le client/ extrait de contrat, PV de réception, fiche descriptive détaillée avec photos et tout autre document permettant d'apprécier l'expérience du Candidat pour chacun des critères spécifiques mentionnés.</p> <p>Pour chaque référence, un formulaire EXP-4.2(b) devra être préparé et accompagné des pièces justificatives énoncées précédemment.</p> <p>En cas de candidature sous forme de Groupement d'Entreprises, un chef de file (mandataire) devra être clairement désigné à ce stade de Pré-qualification.</p>					

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation/ Formulaires
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
<b>5. Expérience et capacité environnementale, sociale, de santé et de sécurité (ESSS)</b>							
5.1	<b>Certificats</b>	Certification ISO valable : - Certificat de management de la qualité ISO 9001 - Certificat de management environnemental ISO 14001 : 2014 - Certificat de santé et sécurité OHSAS 18001 (depuis mars 2018 remplacée par ISO 45001)  Toutefois, les candidats peuvent demander de remplacer le certificat OHSAS 18001 par une preuve (copie des documents) confirmant que l'entreprise/soumissionnaire dispose d'un plan interne portant sur la Santé et Sécurité au travail.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Toute partie ayant plus de 40% de la part estimée des travaux	Chef de file du Groupement d'Entreprises	Formulaire CER 5.1  Formulaire CER 5.1  Formulaire CER.5.1

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation/ Formulaires
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
5.2	<b>Expérience dans les projets ayant un impact ESSS important</b>	<p>Pour les contrats décrits ci-dessus au 4) ou tout autre contrat, terminé et en cours de réalisation en tant que Maître d'Ouvrage, membre du GE, société de gestion ou sous-traitant<sup>7</sup>, le premier jour de l'année civile ou après pendant la période stipulée au 4.2 (a) ci-dessus, une expérience spécifique minimale relative aux exigences ESSS suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Déclaration sur la gestion ESSS en général et les mesures ESSS mises en œuvre au sein des entreprises et lors de l'exécution de contrats</li> <li>Déclaration sur la documentation ESSS</li> <li>Préparation et mise en œuvre d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) lors de la phase travaux</li> </ol> <p>Le Candidat devra prouver son expérience spécifique en lien avec les exigences ESSS ci-dessus au moyen des pièces justificatives suivantes : documentation générale, exemples de documents spécifiques, attestation de bonne exécution signée par le client/ extrait de contrat démontrant la gestion d'exigences ESSS lors de l'exécution de contrats, PV de réception, fiche descriptive détaillée avec photos et tout autre document permettant d'apprécier l'expérience du Candidat dans la gestion des exigences ESSS.</p> <p>Pour chaque référence en lien avec des activités ESSS, un formulaire EXP-5.2 devra être préparé spécifiquement pour décrire les activités réalisées dans le domaine ESSS. Les références ESSS peuvent concerner les mêmes projets que ceux ayant fait l'objet d'une description pour la partie technique au point 4.2(b).</p>	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère <sup>8</sup>	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP-5.2
5.3	<b>Capacité environnementale</b>	Le candidat doit démontrer que sa structure et ses activités répondent aux exigences minimales relatives d'un système de gestion de l'environnement efficace.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère <sup>9</sup>	Sans objet	Sans objet	Formulaire ENV-5.3

<sup>7</sup> Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

<sup>8</sup> Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

<sup>9</sup> Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation/ Formulaires
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
5.4	<b>Capacité de santé et de sécurité au travail</b>	Le Candidat doit démontrer que sa structure et ses activités répondent aux exigences minimales relatives d'un système de gestion de la santé et de la sécurité efficace	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère <sup>10</sup>	Sans objet	Sans objet	Formulaire OHSAS-5.4
5.5	<b>Aménagement d'un cadre de travail socialement responsable</b>	Le Candidat doit démontrer une compréhension globale des exigences concernant la mise en œuvre et l'exploitation du site de travail	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère <sup>11</sup>	Sans objet	Sans objet	Formulaire LOC-5.5
5.6 a	<b>Normes fondamentales du travail de l'OIT</b>	S'engager à respecter pleinement les normes fondamentales du travail de l'OIT dans la pratique commerciale du Candidat	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire de soumission d'application (f) et formulaire COC-5.6
5.6 b	<b>Principes commerciaux éthiques</b>	Le Candidat doit démontrer que sa structure et ses activités répondent aux exigences minimales en matière de principes éthiques de l'entreprise.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère <sup>12</sup>	Sans objet	Sans objet	Formulaire COC-5.6
5.7	<b>ESSS et personnel de la construction</b>	Le Candidat doit démontrer qu'il dispose de candidats adéquats pour les profils de personnel de l'ESSS, énumérés dans la section VII, Spécifications des travaux.  Les candidats doivent satisfaire aux exigences minimales de profil spécifique et aux exigences générales (le cas échéant).  La combinaison de plusieurs candidats pour remplir un profil candidat n'est pas autorisée.  Proposer des candidats multiples pour un seul profil est autorisé.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	PER-5.7
5.8	<b>Performance en matière de Travail Forcé</b>	Le Candidat (y compris pour chaque membre d'un Groupement d'Entreprise (GE), des Sous-traitants, des fournisseurs et / ou des fabricants proposés par le soumissionnaire) doit déclarer tout marché qui a été suspendu ou résilié, et / ou d'autres recours contractuels appliqués, y compris l'appel d'une Garantie de Bonne Exécution par un Maître d'Ouvrage, pour des raisons de violation des obligations sur le travail forcé au cours des cinq (5) dernières années.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire DTF-5.8

<sup>10</sup> Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

<sup>11</sup> Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

<sup>12</sup> Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

## Section IV. Dossiers de Candidature

### Liste des Formulaires

Fiche de Soumission de Candidature .....	29
Déclaration d'engagement.....	31
Formulaire ELI-1.1 : Fiche de renseignements du Candidat.....	36
Formulaire ELI-1.2(a) : Fiche de renseignements pour les candidats membres d'un GE ..	38
Formulaire ELI-1.2(b) : Déclaration d'Association .....	40
Formulaire ANT-2 : Antécédents en matière de non-exécution des marchés, contentieux en cours et historique des contentieux .....	41
Formulaire FIN-3.1 : Situation financière et performances .....	43
Formulaire FIN-3.2 : Chiffre d'affaires annuel des activités de travaux .....	45
Formulaire FIN-3.3 : Ressources financières .....	46
Formulaire FIN-3.4 : Charge de travail / travaux en cours .....	47
Formulaire EXP-4.1 : Expérience générale de construction .....	48
Formulaire EXP-4.2(a) : Expérience spécifique en tant qu'Entrepreneur et d'Ensemblier.	49
Formulaire EXP-4.2(b) : Expérience spécifique de construction dans les activités clé .....	51
Facultatif: Formulaire EQP-4.3 : Equipements spécifiques de construction .....	53
Formulaire CER-5.1 : Certification .....	54
Formulaire ESSS EXP-5.2 : Expérience dans les projets ayant un impact ESSS important .....	55
Formulaire ENV-5.3 : Capacité de gestion environnementale .....	57
Formulaire OHSAS-5.4 : Capacité de santé et de sécurité au travail.....	58
Formulaire LOC-5.5 : Aménagement d'un cadre de travail socialement responsable .....	59
Formulaire COC-5.6 : Principes d'éthique commerciale .....	60
Formulaire PER-5.7 : Liste des ESSS disponibles et du personnel de chantier .....	61
Formulaire DTF-5.8 : Déclaration de Performance en matière de Travail Forcé.....	62

---

## Fiche de Soumission de Candidature

Date : [indiquer jour, mois, année]

N° d'AOI : [indiquer le n° d'AOI]

À l'attention de : [indiquer le nom complet du Maître d'Ouvrage]

Nous, soussignés, sommes Candidat à la pré-qualification pour l'AO susmentionné et déclarons que :

- (a) Nous avons examiné les documents de Pré-qualification, y compris les avenants n° [indiquer le numéro et la date de publication de chaque avenant], publiés conformément aux dispositions de la Clause 8 des IAC, et n'exprimons aucune réserve ;
- (b) Nous, en ce compris nos sous-traitants et fournisseurs, pour toutes les parties du contrat liées à ce processus de pré-qualification, sommes ressortissants de pays éligibles, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.3 des IAC [indiquer la nationalité du candidat, y compris toutes les parties en cas d'un GE, ainsi que la nationalité de tous les sous-traitants et fournisseurs de services similaires déjà identifiés le cas échéant]
- (c) Nous, en ce compris nos sous-traitants et fournisseurs, pour toutes les parties du contrat liées à ce processus de pré-qualification, n'avons aucun conflit d'intérêts, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.4 des IAC ;
- (d) Nous, en ce compris nos sous-traitants et fournisseurs, pour toutes les parties du contrat liées à ce processus de pré-qualification, n'avons pas été déclarés inéligibles par KfW et/ou ne faisons pas l'objet de sanctions de la part de l'Allemagne, de l'Union Européenne ou des Nations Unies sur la base de la liste d'exclusion relative à la lutte contre le terrorisme établie par ces institutions conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.3 des IAC ;
- (e) [Nous ne sommes pas une instance gouvernementale, **ou**, nous répondons aux exigences de la Sous-Clause 4.3 des IAC] ;
- (f) Nous, en ce compris tout sous-traitant ou fournisseur important, déclarons que nous respectons pleinement les normes fondamentales du travail de l'OIT dans nos activités, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.3 des IAC et du Formulaire COC-5.6 ;
- (g) Conformément à la Sous-Clause 24.1 des IAC, nous prévoyons de sous-traiter les activités clés suivantes et/ou une partie des travaux : [indiquer les activités clés identifiées à la Section III-4.2 que le candidat envisage de sous-traiter] ;
- (h) Nous comprenons que vous puissiez annuler le processus de pré-qualification à tout moment et que vous n'êtes tenu ni d'accepter les dossiers de candidature que vous recevez, ni d'inviter les candidats pré-qualifiés à faire une offre pour le contrat qui est l'objet de cette pré-qualification, sans que cela n'implique aucune responsabilité pour les candidats, conformément aux dispositions de la Clause 26 des IAC.

Signé [indiquer, conformément à la Clause 4.1 des IAC, la signature du représentant habilité du Candidat, dont le nom et la qualité sont indiqués ci-dessous]

Nom [indiquer le nom complet de la personne qui signe le Dossier de Candidature]

En tant que [indiquer le statut juridique de la personne qui signe le Dossier de Candidature]

Dûment autorisé à signer cette candidature pour et au nom de :

Nom légal du Candidat [indiquer le nom complet du Candidat]

Adresse *[insérer rue, numéro, ville et pays]*

Le *[indiquer la date (jour/mois/année)]*.

Pièces jointes :

Procuration autorisant le représentant du candidat à agir pour le candidat et en son nom, conformément à la Clause 4.1 des IAC.

## Déclaration d'engagement

Intitulé de la candidature/l'offre/le contrat :

(« **Contrat** »)<sup>13</sup>

À :

(« **Maître d'Ouvrage** »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d'Ouvrage<sup>14</sup> qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre joint venture ou nos sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat.
2. Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu'aucun des membres de notre joint venture, y compris nos sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :
  - 2.1) être en faillite, en liquidation ou cessation d'activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;
  - 2.2) être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;
  - 2.3) avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique punissable dans le cadre d'un appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne (*dans l'hypothèse d'une telle condamnation, le candidat ou soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ;
  - 2.4) avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
  - 2.5) n'ont pas rempli les obligations fiscales en vigueur concernant le paiement des impôts dans le pays de résidence fiscale et le pays d'origine du maître d'ouvrage (*les contractants établis dans les pays de l'annexe 1 (<https://www.consilium.europa.eu/de/policies/eu-list-of-non-cooperative-jurisdictions/>) doivent présenter, au moment de l'attribution du marché/de la révision du contrat, en plus de la déclaration d'engagement, une déclaration de conformité fiscale (annexe 1 de la déclaration*

<sup>13</sup> Les termes en majuscules utilisés dans la présente Déclaration d'engagement et n'y étant pas définis autrement ont le sens qui leur est donné dans les « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie-Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération Financière avec des Pays Partenaires » de la KfW.

<sup>14</sup> Le Maître d'Ouvrage désigne l'acheteur, l'employeur, le client, selon le cas, pour l'acquisition de prestations de conseils, de travaux de Génie Civil, d'installations, de fournitures ou de services divers.

*d'engagement) dûment remplie et contresignée par une personne habilitée à cet effet. Celle-ci fait partie intégrante du contrat. En cas de non-présentation, le contractant risque d'être exclu de la procédure de passation des marchés. Pour les contractants établis dans des pays ne figurant pas sur la liste de l'annexe I, seule la déclaration d'engagement doit être présentée, et non la déclaration de conformité fiscale) ;*

2.6) faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web <http://www.worldbank.org/debarr>, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (*dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, le candidat ou le soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ; ou

2.7 s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente procédure d'appel d'offres.

3. Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre joint venture ou de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1) être une filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.2) avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus d'appel d'offres ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n'ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.3) être contrôlés par, ou contrôler un autre candidat ou soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre candidat ou soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre candidat ou soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat ou soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre candidat ou soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les candidatures ou offres respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagés dans une activité de prestations de conseils, qui, par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas de la passation de marchés de travaux de Génie Civil, d'installations ou de fournitures :

- i. Avoir préparé ou avoir été associé à une personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le processus d'appel d'offres du présent Contrat ;
- ii. Avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;

4. Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un appel d'offres, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.

5. Nous nous engageons à porter à l'attention de Maître d'Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.

6. Dans le cadre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat correspondant :
- 6.1) ni nous, ni aucun des membres de notre joint venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de pratique condamnable pendant le processus d'appel d'offres et dans le cas où un contrat est attribué, nous n'engagerons aucune pratique condamnable pendant l'exécution du Contrat ;
- 6.2) ni nous, ni aucun des membres de notre joint venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne ferons l'acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de l'Allemagne ; et
- 6.3) nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) <sup>15</sup> et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le Maître d'Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.
7. Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de joint venture et sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au processus d'appel d'offres et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d'Ouvrage et la KfW, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.
8. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de joint venture et sous-traitants aux termes du Contrat, nous nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d'Ouvrage et la KfW.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>16</sup> \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ En date du :

<sup>15</sup> Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d'Ouvrage, le candidat, le soumissionnaire ou le contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.

<sup>16</sup> Dans le cas d'une JV, mettre le nom de la JV. Consulting Services La personne qui signera la candidature, l'offre ou la proposition au nom du candidat/soumissionnaire doit joindre une procuration du candidat/soumissionnaire.

**Annexe 1****Déclaration de conformité fiscale : attestation obligatoire pour les personnes morales****Nom de l'entreprise**

Par ma signature, je certifie que :

1. Je suis en droit de faire cette déclaration au nom de l'entreprise susmentionnée ;
2. L'entreprise s'acquitte en bonne et due forme de tous les impôts, conformément à la législation fiscale du pays dans lequel elle est établie ;
3. L'entreprise n'est pas ou n'a pas été impliquée dans des procédures judiciaires concernant son imposition, ni actuellement, ni par le passé ;
4. L'entreprise s'acquittera en bonne et due forme des impôts qui pourraient être dus dans le cadre de la fourniture des prestations de services convenues par contrat ;
5. Toutes les informations fournies et déclarations faites au préalable sont complètes, exactes quant à leur contenu et valables à l'heure actuelle.

.....  
(Lieu)            (Date)                            (Nom du Contractant)

.....  
(Signature(s))

**Annexe 1****Déclaration de conformité fiscale : attestation obligatoire pour les personnes physiques**

Par ma signature, je certifie que :

1. Je fais cette déclaration en mon nom/pour mon propre compte ;
2. Je m'acquitte en bonne et due forme des impôts que je suis tenu(e) de payer en vertu de la législation fiscale de mon pays de résidence ;
3. Je ne suis pas ou n'ai pas été impliqué(e) dans une procédure judiciaire en matière fiscale, ni actuellement, ni par le passé ;
4. Je m'acquitterai en bonne et due forme des impôts qui pourraient être dus dans le cadre de la fourniture de la prestation de service convenue par contrat ;
5. Toutes les informations et déclarations contenues dans la présente attestation sont complètes, exactes quant à leur contenu et valables à l'heure actuelle.

.....  
(Lieu)            (Date)                            (Nom de la personne)

.....  
(Signature)

## Formulaire ELI-1.1 : Fiche de renseignements du Candidat

Date : \_\_\_\_\_  
N° AOI et titre : \_\_\_\_\_  
Page \_\_\_\_\_ sur \_\_\_\_\_ pages

Nom légal du Candidat : <i>[Insérer le nom légal complet]</i>
Dans le cas d'un GE, nom légal de chaque partenaire : <i>[Insérer le nom légal complet de chaque partenaire]</i>
Pays où le Candidat est constitué ou a l'intention de se constituer en société : <i>[Indiquer le pays de constitution en société]</i>
Année à laquelle le Candidat a été ou entend se constituer en société : <i>[Indiquer l'année de constitution en société]</i>
Adresse légale du Candidat dans le pays où il est constitué en société : <i>[Insérer nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Structure juridique du candidat et structure de propriété Structure juridique : <i>[fournir des détails]</i> Structure de propriété : <i>[fournir des détails de propriété directe et indirecte]</i>
Renseignements sur le représentant autorisé du Candidat : Nom : <i>[insérer le nom légal complet]</i> Adresse : <i>[indiquer rue, numéro, ville, pays]</i> Numéro de téléphone/de télécopie : <i>[insérer numéro de téléphone/télécopie avec le préfixe du pays et de la ville]</i> Adresse électronique : <i>[indiquer l'adresse électronique]</i>

1. Présentation générale du candidat (nom, structure juridique, domaines d'activité, filiales et actionnariat, nombre d'employés, etc.)

2. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :

- Statuts (ou documents de constitution ou d'association similaires) et/ou documents d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée, conformément à la Clause 4.1 des IAC.
- Dans le cas d'un GE, document de constitution d'un GE, conformément aux dispositions de la Clause 4.1 des IAC, ou déclaration d'association conformément au Formulaire ELI-1.2(b).
- Dans le cas d'une entreprise gouvernementale, conformément à la Clause 4.3 des IAC, les documents établissant :
  - L'autonomie juridique et financière de l'entreprise
  - Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial
  - Que le Candidat ne dépend pas du Maître d'Ouvrage

3. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.

## Formulaire ELI-1.2(a) : Fiche de renseignements pour les candidats membres d'un GE

*[Le formulaire ci-après doit être rempli par chaque membre du GE, et le cas échéant, tous les sous-traitants spécialisés.]*

Date : \_\_\_\_\_  
N° AOI et titre : \_\_\_\_\_  
Page \_\_\_\_\_ sur \_\_\_\_\_ pages

Chaque Candidat faisant partie d'un GE et chaque sous-traitant désigné conformément à la Clause 24 des IAC doit renseigner ces informations.

Nom légal du Candidat constitué en GE : <i>[Insérer le nom légal complet]</i>
Nom légal du Candidat constitué en GE : <i>[Insérer le nom légal complet de la partie]</i>
Pays d'enregistrement en société du Candidat constitué en GE : <i>[Indiquer le nom du pays d'enregistrement]</i>
Année de constitution en société : <i>[Indiquer l'année de constitution en GE]</i>
Adresse légale du Candidat constitué en GE dans le pays de constitution en société : <i>[Insérer le nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Structure juridique et structure de propriété du Candidat constitué en GE Structure juridique : <i>[fournir des détails]</i> Structure de propriété : <i>[fournir des détails de propriété directe et indirecte]</i>
Renseignements sur le représentant autorisé du Candidat constitué en GE : Nom : <i>[insérer le nom légal complet]</i> Adresse : <i>[insérer le nom de rue, numéro, ville, pays]</i> Numéro de téléphone/télécopie : <i>[insérer le numéro de téléphone/télécopie et le préfixe du pays et de la localité]</i> Adresse électronique : <i>[indiquer l'adresse électronique]</i>
1. Présentation générale du candidat (nom, structure juridique, domaines d'activité, filiales et actionnariat, nombre d'employés, etc.) 2. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Statuts (ou documents de constitution ou d'association similaires) et/ou documents d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée, conformément à la Clause 4.1 des IAC.</li> <li><input type="checkbox"/> Dans le cas d'un GE, document de constitution d'un GE, conformément aux dispositions de la Clause 4.1 des IAC, ou déclaration d'association conformément au Formulaire ELI-1.2(b).</li> </ul>

- Dans le cas d'une entreprise gouvernementale, conformément à la Clause 4.3 des IAC, les documents établissant :

- L'autonomie juridique et financière de l'entreprise
- Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial
- Que le Candidat ne dépend pas du Maître d'Ouvrage

3. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.

## Formulaire ELI-1.2(b) : Déclaration d'Association

*[Le formulaire ci-après doit être rempli par chaque membre du GE, et le cas échéant, tous les sous-traitants spécialisés, nommés conformément à la Clause 24 des IAC]*

Date : \_\_\_\_\_  
N° AOI et titre : \_\_\_\_\_  
Page \_\_\_\_\_ sur \_\_\_\_\_ pages

Nous déclarons par la présente notre intention de nous associer avec les entreprises suivantes en vue de former un *[indiquer ici « Groupement d'Entreprises »]* :

*[Indiquer ici le nom des autres membres du « GE »]*

Avec *[indiquer ici le nom du chef de file « GE »]* comme chef de file

Nous confirmons par la présente que nous ne nous sommes associés à aucune autre entreprise en vue de réaliser ces travaux et que nous ne soumettrons pas de dossier de candidature séparé pour les entreprises susmentionnées. En outre, nous avons pris connaissance du fait que si l'un des membres du GE mentionnés ci-dessus figure dans plus d'une candidature, toutes les candidatures dans lesquelles figure ce membre seront disqualifiées.

Si ce GE obtient le Marché, les travaux seront réalisés avec la composition et sous la forme de coopération indiquée ci-dessus.

*[Signature du représentant habilité du membre]*

## Formulaire ANT-2 : Antécédents en matière de non-exécution des marchés, contentieux en cours et historique des contentieux

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GE]

Nom légal du Candidat : [insérer le nom complet]

Date : [insérer jour, mois, année]

Nom légal de la Partie au GE : [insérer le nom complet]

No. AOI et titre : [numéro et titre de l'AOI]

Page [numéro de la page] sur [nombre total de pages] pages

<b>Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III. Qualification et Evaluation</b>			
<input type="checkbox"/> Il n'y a pas eu de non-exécution de marché depuis le 1 <sup>er</sup> janvier [insérer l'année présente moins 5 ans] stipulée à la Section III, Qualification et Evaluation, Sous-Facteur 2.1.			
<input type="checkbox"/> Contrat(s) non exécuté(s) depuis le 1 <sup>er</sup> janvier [insérer l'année présente moins 5 ans] stipulée à la Section III, Qualification et Evaluation, Sous-Facteur 2.1 :			
Année	Fraction non exécutée du marché	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent €)
[Insérer l'année]	[Indiquer le montant et pourcentage]	Identification du marché : [indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]  Nom du Maître d'Ouvrage : [nom complet] Adresse du Maître d'Ouvrage : [rue, numéro, ville, pays]  Raisons de non-exécution : [indiquer la (les) raison(s) principale(s)]	[Indiquer le montant]

<b>Litiges en cours, en vertu de la Section III, Qualification et Evaluation</b>			
<input type="checkbox"/> Pas de litige en cours en vertu de la Section III, Qualification et Evaluation, Sous-Facteur 2.3. <input type="checkbox"/> Litige(s) en cours en vertu de la Section III, Qualification et Evaluation, Sous-Facteur 2.3 :			
<b>Année du litige</b>	<b>Montant de la réclamation (monnaie)</b>	<b>Identification du marché</b>	<b>Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en €)</b>
<i>[Insérer l'année]</i>	<i>[Indiquer le pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification]</i>  Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i>  Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i>  Partie au marché qui a initié le litige <i>[préciser « le maître d'ouvrage » ou « l'entrepreneur »]</i>  Etat présent du litige : <i>[préciser « en cours », ou « réglé », préciser conciliation, tribunal d'arbitrage ou tribunal judiciaire]</i>	<i>[Indiquer le montant]</i>
		Identification du marché :  Nom du Maître d'Ouvrage :  Adresse du Maître d'Ouvrage :  Objet du litige :	

## Formulaire FIN-3.1 : Situation et performances financières

[Le Candidat et chaque Partie d'un GE doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom du Candidat : [insérer le nom complet]

Date : [insérer jour, mois, année]

Nom de la Partie au GE : [insérer le nom complet]

No. AOI et titre : [numéro et titre de l'AOI]

Page [numéro de la page] sur [nombre total de pages] pages

### 1. Données financières

Données financières en [préciser la monnaie]	Antécédents pour les [indiquer le nombre] dernières années [écrire le nombre en toutes lettres] (montant en [préciser la monnaie, le taux de change et le montant équivalent €])				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année n
Situation financière (Information du bilan)					
Total actif (TA)					
Total passif (TP)					
Total des Fonds Propres / Valeur nette (VN)					
Actifs Circulants (AC)					
Dettes à Court Terme (DCT)					
Fonds de Roulement (FR)					
Information des comptes de résultats					
Recettes totales (RT)					
Bénéfices avant impôts (BAI)					
Information sur la capacité de financement					
Capacité de financement générée par les activités opérationnelles					

## 2. Documents financiers

Le Candidat et ses Parties doivent présenter des copies des états financiers et /ou des bilans des *cinq* (5) années conformément à la Section III, Qualification et Evaluation, Sous-Facteur 3.1. Les états financiers doivent :

- a) Refléter la situation financière du Candidat ou de chaque Partie au GE et non pas celle de la maison mère ou de filiales.
- b) Avoir été vérifiés par un expert-comptable agréé.
- c) Être complets et inclure toutes les notes à l'état financier
- d) Correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés).

On trouvera ci-après les copies des états financiers<sup>17</sup> (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les cinq années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions.

---

<sup>17</sup> Si les états financiers les plus récents datent de plus de 12 mois avant la date de candidature, il sera joint une raison valable

## Formulaire FIN-3.2 : Chiffre d'affaires annuel des activités de travaux

*[Chaque Candidat et chaque Partie d'un Groupement d'Entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* sur *[nombre total de pages]* pages

Données sur le chiffre d'affaires annuel (construction uniquement)			
Année	Montant et monnaie	Taux de change	Montant (Equivalent €)
<i>[indiquer l'année]</i>	<i>[Indiquer le montant et la devise]</i>	<i>[Indiquer le taux de change utilisé afin de calculer l'Equivalent en €]</i>	<i>[Indiquer l'Equivalent en €]</i>
		Chiffre d'affaires annuel moyen dans la construction *	

\*Total en euros pour toutes les années divisées par le nombre total d'années. Voir Section III, Qualification et Evaluation, Clause 3.2.

## Formulaire FIN – 3.3: Ressources financières

*[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat et, en cas de GE, par toutes les parties combinées]*

Spécifier les sources de financement, tels que les avoirs liquides, actifs non grevés ou lignes de crédit, et autres moyens financiers, nets des engagements financiers en cours, disponibles pour les besoins de trésoreries des travaux objet du(es) marché(s) telles que spécifiées à la Section III, Qualification et Evaluation

Ressources financières		
No.	Source de financement	Montant (équivalent €)
1		
2		
3		

## Formulaire FIN – 3.4 : Charge de travail / travaux en cours

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par chaque candidat et l'ensemble des parties dans le cas d'un GE]*

Les Candidats, ainsi que chacun des membres d'un groupement fourniront les informations au sujet de leurs engagements et charge de travail actuels liés aux marchés qui leur ont été attribués, pour lesquels une notification d'attribution a été reçue, ou en cours d'achèvement mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réception provisoire.

### Engagements en cours

No.	Nom du marché	Adresse, tel., fax du Maître d'Ouvrage	Montant des travaux à achever [équivalent €]	Date d'achèvement estimée	Montant moyen de la facturation mensuelle au cours des 6 derniers mois (€/mois)
1					
2					
3					
4					
5					

## Formulaire EXP-4.1 : Expérience générale de construction

[Chaque Candidat et chaque partie d'un Groupement d'Entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom du candidat : [indiquer le nom complet]

Date : [indiquer le jour, le mois, l'année]

Nom du membre du GE : [indiquer le nom complet]

N° et titre de l'AOI : [indiquer le n° et le titre de l'AOI]

Page [indiquer le n° de page] sur [indiquer le nombre total] pages

[Indiquer les marchés qui prouvent un travail de construction continu au cours des dix années conformément à la Section III. Qualification et Evaluation, Sous-Facteur 4.1. Procéder par ordre chronologique en commençant par l'année la plus ancienne]

Mois/ Année de départ*	Mois/ Année final(e)	Identification du marché	Rôle du Candidat/Partie
[Mois /année]	[Mois/ Année]	Nom du marché : [insérer le nom complet]  Brève description des Travaux réalisés : [insérer une brève description des travaux]  Montant du marché : [montant et monnaie du marché, taux de change et équivalent €]  Nom du Maître d'Ouvrage : [insérer le nom complet] Adresse : [nom de rue, numéro, ville, pays]	[Indiquer « Entrepreneur » ou « Sous- traitant » ou « Ensemblier »]
		Nom du marché :  Brève description des Travaux réalisés :  Montant du marché :  Nom du Maître d'Ouvrage :  Adresse :	[Indiquer « Entrepreneur » ou « Sous- traitant » ou « Ensemblier »]
		Nom du marché :  Brève description des Travaux réalisés :  Montant du marché ;  Nom du Maître d'Ouvrage :  Adresse :	[Indiquer « Entrepreneur » ou « Sous- traitant » ou « Ensemblier »]

## Formulaire EXP-4.2(a) : Expérience spécifique en tant qu'Entrepreneur et d'Ensemblier

*[Le formulaire suivant doit être complété séparément pour les contrats exécutés par le Candidat ou chaque partenaire d'un Groupement d'Entreprises]*

Nom du candidat : *[indiquer le nom complet]*

Date : *[indiquer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre du GE : *[indiquer le nom complet]*

N° et titre de l'AOI : *[indiquer le n° et le titre de l'AOI]*

Page *[indiquer le n° de page]* sur *[indiquer le nombre total]* pages

<i>[Numéro] du marché similaire sur [nombre total de marchés requis]</i>	<b>Information</b>			
Identification du marché	<i>[Indiquer le numéro d'identification et le nom du marché, le cas échéant]</i>			
Date d'attribution Date d'achèvement	<i>[Jour, mois, année, p. ex. 15 juin 2015]</i>  <i>[Jour, mois, année, p. ex. 3 octobre 2017]</i>			
Rôle dans le marché	Y Entrepreneur Principal	Y Membre d'un GE	Y Sous- traitant	Y Ensemble r
Montant total du marché	<i>[Indiquer le montant total du marché en monnaie locale]</i>		<i>[Indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]</i>	
Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	<i>[Indiquer le pourcentage du total]</i>	<i>[Indiquer le montant total du marché en monnaie locale]</i>	<i>[Indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]</i>	
Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse : Numéro de téléphone/télécopie : Adresse électronique :	<i>[Indiquer le nom complet]</i> <i>[Rue, numéro, ville, pays]</i> <i>[Indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe du pays et indicatif régional]</i> <i>[Indiquer l'adresse de courriel, le cas échéant]</i>			

	<b>Information</b>
Description de la similitude conformément au Sous-Critère 4.2(a) de la Section III :	
1. Volume de travaux	<i>[Indiquer le volume des travaux]</i>
2. Complexité	<i>[Donner une description de la complexité]</i>
3. Méthodes/Technologies de construction	<i>[Préciser les méthodes/technologie utilisées]</i>
4. Taux de construction des activités principales	<i>[Indiquer les taux annuels et les activités]</i>
5. Autres caractéristiques	<i>[Indiquer les autres caractéristiques telles que décrites à la Section VII, Étendue des travaux]</i>

## Formulaire EXP-4.2(b) : Expérience spécifique de construction dans les activités clé

Nom du candidat : [indiquer le nom complet]

Date : [indiquer le jour, le mois, l'année]

Nom du membre du GE<sup>18</sup> : [indiquer le nom complet]

N° et titre de l'AOI : [indiquer le n° et le titre de l'AOI]

Page [indiquer le n° de page] sur [indiquer le nombre total] pages

1. Activité clé No 1 [Présenter brièvement les travaux et plus particulièrement leur spécificité]

	Information			
Identification du marché	[Indiquer le numéro et le nom du marché, le cas échéant]			
Date d'attribution	[Jour, mois, année, par ex. 15 juin 2015]			
Date d'achèvement	[Jour, mois, année, par ex. 3 octobre 2017]			
Rôle dans le marché	Y Entrepreneur Principal	Y Membre d'un GE	Y Sous-traitant	Y Ensemblier
Montant total du marché	[Indiquer le montant total du marché en monnaie locale]		[Indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]	
Quantité (volume ou taux de production, le cas échéant) mise en œuvre dans le cadre du marché par an (ou toute autre période inférieure à un an)	Quantité totale dans le cadre du marché (i)	Pourcentage de participation (ii)	Quantité effective mise en œuvre (i) x (ii)	
1 <sup>ère</sup> année				
2 <sup>ème</sup> année				
3 <sup>ème</sup> année				
4 <sup>ème</sup> année				

<sup>18</sup> Si applicable.

## Formulaire EXP-4.2 (b) (suite)

### Expérience spécifique de construction dans les activités clé (suite)

	Information
Nom du Maître d'Ouvrage :	<i>[Insérer le nom complet]</i>
Adresse :	<i>[Nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Numéro de téléphone/télécopie :	<i>[Numéro de téléphone/télécopie y compris le préfixe du pays et de la ville]</i>
Adresse électronique :	<i>[Adresse de courriel]</i>
Description des activités principales conformément au Sous-Critère 4.2 (b) de la Section III :	<i>[Donner la réponse à la question de la colonne de gauche]</i>

2. Activité clé No 2

3. Activité clé No 3

4. Activité clé No 4

5. Activité clé No 5

6. Activité clé No 6

## Facultatif : Formulaire EQP -4.3: Equipements spécifiques de construction

[Le formulaire suivant est facultatif et selon la nature du projet, il devra être rempli par le Candidat ou chaque membre du GE, et par le sous-traitant nommé, le cas échéant, conformément aux dispositions de la Clause 2.4 des IAC]

Nom juridique du candidat : [indiquer le nom complet]

Date : [indiquer le jour, le mois, l'année]

N° AOI: [indiquer le n° d'appel d'offres international]

Description	Information
Listes des équipements de construction spécifiques utilisés	[sur la base des expériences spécifiques de construction des dispositions du Formulaire 4.2 (a ou b), le Candidat fournira une liste d'équipements spécifiques de construction utilisés pour réaliser les travaux. La liste ne mentionnera pas les équipements fréquemment utilisés (bétonnières classiques ou grues, etc.) mais les équipements spécifiques nécessaires pour réaliser les tâches spécifiques du projet comme indiqué dans le Formulaire ci-dessous. Un formulaire pour chaque équipement.]_

N° d'équipement :	__ [indiquer le numéro]_
Dénomination :	__ [indiquer le nom technique de l'équipement]_
Utilisation :	__ [décrire l'utilisation de l'équipement en lien avec les travaux spécifiques dans le cadre du projet]__
Capacité / indice de puissance / quantités, etc.	__ [donner des détails sur la capacité / l'indice de puissance / les quantités, en lien avec la description des travaux]__

## Formulaire CER-5.1 : Certification

*[Insérer la certification du management de la qualité, la certification de la gestion environnementale ou la certification sur la santé et la sécurité]*

Nom légal du Candidat : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom légal de membre du GE du candidat : \_\_\_\_\_ N° AOI : \_\_\_\_\_

Description	Information
Identification du certificat	_____ [indiquer le nom complet du certificat]
Première date d'obtention	_____ [indiquer le jour, le mois, l'année de la première attestation]
Dernière mise à jour du certificat	_____ [indiquer le jour, le mois, l'année de dernier renouvellement, le cas échéant]]
Nom de l'émetteur	_____ [indiquer le nom complet]
Adresse	
Numéro de téléphone / télécopieur	_____ [indiquer le numéro, la rue, le code postal, ville ou pays]
Email	_____ [indiquer le numéro de téléphone / fax, incl. Code postal et ville] _____ [indiquer l'adresse e-mail, si disponible]
Conformité avec les normes internationales	Le certificat est <ul style="list-style-type: none"> <li>• ISO 9001 <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non</span></li> <li>• ISO 14001 : 2004 <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non</span></li> <li>• OHSAS 18001/ISO 45001 <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non</span></li> </ul>
En ce qui concerne le Certificat OHSAS, si le Candidat ne dispose pas de ce certificat, une preuve de conformité avec la norme internationale doit être fournie par le Candidat	Le candidat doit prouver l'équivalence de son système de gestion avec les normes internationales.

## Formulaire ESSS EXP 5.2 : Expérience dans les projets ayant un impact ESSS important

*[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat ou dans le cas d'un GE, par le chef de file. Les références de projet fournies ici devraient refléter les exigences ESSS telles que définies dans la section III, 5. Si le Candidat doit démontrer différents aspects de l'ESSS, cela doit être indiqué séparément dans le document ci-dessous ou dans un document distinct.]*

Nom du Candidat : *[indiquer le nom complet]*

Date : *[indiquer jour, mois, année]*

Nom du membre du GE : *[indiquer le nom complet]*

N ° AOI et titre : *[indiquer le numéro AOI et le titre]*

Page *[indiquer le numéro de page]* sur *[indiquer le nombre total]* pages

<b>Contrat ESSS n°</b> <i>[Indiquer le numéro] de [insérer le nombre de contrats S &amp; E requis conformément à la section III, 5.]</i>	<b>Information</b>			
Identification du contrat	<i>[Indiquer le nom et le numéro du contrat, le cas échéant]</i>			
Date de remise	<i>[Indiquer jour, mois, année]</i>			
Date d'achèvement	<i>[Indiquer jour, mois, année]</i>			
Rôle dans le contrat <i>[Cocher la case appropriée]</i>	• Entrepreneur	• Membre d'un GE	• Société de gestion	• Sous-traitant
Montant total du contrat	<i>[Indiquer le montant total du contrat en monnaie locale]</i>		EUR <i>[indiquer le taux de change et le montant total du contrat en EUR équivalent]</i>	
S'il s'agit d'un membre d'un GE ou d'un sous-traitant, précisez la participation au montant total du contrat	<i>[Indiquer un pourcentage]</i>	<i>[Indiquer le montant total du contrat en monnaie locale]</i>	<i>[Indiquer le taux de change et le montant total du contrat en équivalent EUR]</i>	
Nom du Maître d'Ouvrage :	<i>[Indiquer le nom complet]</i>			
Adresse :	<i>[Indiquer la rue / le numéro / la ville ou la municipalité / le pays]</i>			
Numéro de téléphone / télécopieur	<i>[Indiquer des numéros de téléphone / fax, incl. Codes de zone de pays / ville]</i>			
Email :	<i>[Indiquer l'adresse e-mail, si disponible]</i>			

<b>Contrat ESSS n°.</b> <i>[Indiquer le numéro] de [indiquer le nombre de contrats S &amp; E requis conformément à la section III, 5.]</i>	<b>Informations et documentation</b>
1. Défis ESSS	<i>[Décrire les défis ESSS rencontrés dans la mise en œuvre du projet, y compris l'indication des échelles / de la taille par référence, le cas échéant catégorisation E &amp; S du projet selon la catégorisation de la banque de développement]</i>
<i>[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un résumé abrégé de la documentation annexée]</i>	
2. Mesures ESSS mises en œuvre	<i>[Décrire les mesures mises en œuvre, avec documentation à l'appui, le cas échéant]</i>
<i>[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]</i>	
3. Transfert de savoir-faire ESSS au personnel local, aux partenaires et aux sous-traitants locaux	<i>[Décrire les mesures de transfert de connaissances et de renforcement des capacités mises en œuvre, avec documentation à l'appui, le cas échéant]</i>
<i>[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]</i>	

## Formulaire ENV-5.3 : Capacité de gestion environnementale

*[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat ou chaque membre d'un GE, dont la part dans le GE est considérable (plus de 40 (quarante)% des travaux)]*

Nom légal du Candidat : *[indiquer le nom complet]*

Date : *[indiquer jour, mois, année]*

Numéro AOI : *[indiquer le n°d'Appel d'Offres International]*

	<b>Le Candidat doit démontrer :</b>	<b>Information et documentation</b>	<b>Niveau ESSS</b>
1	-L'existence d'une politique environnementale	__ <i>[Fournir des détails pertinents sur les valeurs d'entreprise ou les documents et déclarations politiques similaires]</i> __	<b>1</b> <b>2</b> <b>3</b>
<i>[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]</i>			
2	L'existence d'un système de management environnemental, y compris une structure organisationnelle adéquate pour la définition, l'application et le suivi.	__ <i>[Fournir des détails sur la configuration organisationnelle et les procédures pour les problèmes pertinents au sein de votre entreprise, pour obtenir les détails sur la qualification du personnel clé pertinent, voir formulaire PER-5.7]</i> __	<b>2</b> <b>3</b>
<i>[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un résumé bref de la documentation annexée]</i>			
3	- Que tous les membres d'un GE, les fournisseurs, les sous-traitants et la main-d'œuvre temporaire a) aient connaissance et b) respectent le Système management environnemental.	_ <i>[Fournir des informations sur</i> <i>A) La manière dont sont mis en œuvre les principes de sensibilisation, de transfert et d'application aux partenaires externes</i>  <i>B) Nature, contenu et fréquence des formations internes aux employés.]</i> __	<b>2</b> <b>3</b>

## Formulaire OHSAS-5.4 : Capacité de santé et de sécurité au travail

*[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat ou chaque membre d'un GE, dont la part dans le GE est considérable (plus de 40 (quarante)% des travaux)]*

Nom légal du Candidat : *[indiquer le nom complet]*

Date : *[indiquer jour, mois, année]*

Numéro AOI : *[indiquer le n° d'appel d'offres international]*

	<b>Le Candidat doit démontrer</b>	<b>Information et documentation</b>	<b>Niveau ESSS</b>
1	-L'existence d'une politique de santé et de sécurité au travail	__ <i>[Fournir un document de politique et l'index du manuel sur la santé et la sécurité au travail ou d'autres documents et déclarations pertinents]</i> __	① ② ③
<i>[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref abrégé de la documentation annexée]</i>			
2	- L'existence d'un système de gestion, y compris une structure organisationnelle adéquate pour la définition, l'application et le suivi.	__ <i>[Fournir des détails sur la structure organisationnelle et les procédures pour les problèmes de santé et de sécurité au sein de votre entreprise, pour les détails sur la qualification ou les postes clés, voir le formulaire PER-5.7]</i> __	② ③
<i>[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]</i>			

## Formulaire LOC-5.5 : Aménagement d'un cadre de travail socialement responsable

[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat ou chaque membre d'un GE, dont la part dans le GE est considérable (plus de 40 (quarante)% des travaux)]

Nom légal du Candidat : [indiquer le nom complet]

Date : [indiquer jour, mois, année]

Numéro AOI : [indiquer le n° d'appel d'offres international]

	Le candidat doit démontrer :	Information et documentation	Niveau ESSS
1	-Une stratégie pour le personnel et la main-d'œuvre, y compris pour le recrutement de la main-d'œuvre intérimaire et locale, un mécanisme de réclamation pour les travailleurs, etc.	_ [Fournir des informations et des documents pertinents, le cas échéant] __	① ② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
2	Une stratégie globale pour assurer la santé et la sécurité publiques, y compris des programmes et des procédures pour lutter contre la propagation des maladies transmissibles (y compris le VIH / sida).	__ [Fournir des preuves à l'appui]	① ② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un résumé abrégé de la documentation annexée]			
3	Une stratégie globale pour le logement du personnel, par exemple base-vie, location de maison, sécurité, etc.	__ [Fournir des informations et des documents pertinents, le cas échéant] __	② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un résumé abrégé de la documentation annexée]			
4	Une stratégie de formation complète pour le transfert de connaissances ESSS à la main-d'œuvre intérimaire et aux sous-traitants	__ [Fournir des informations et des documents pertinents, le cas échéant] __	② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			

## Formulaire COC-5.6 : Principes d'éthique commerciale

[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat ou chaque membre d'un GE, dont la part dans le GE est considérable (plus de 40 (quarante)% des travaux)]

Nom légal du Candidat : [indiquer le nom complet]

Date : [indiquer jour, mois, année]

Numéro AOI : [indiquer le n° d'appel d'offres international]

	Le Candidat doit démontrer	Information et documentation	Niveau ESSS
1	- Que les normes fondamentales du travail d'ILO sont pleinement respectées dans les activités commerciales en cochant explicitement les cases.	Nos activités commerciales respectent les normes fondamentales du travail sur : <input type="checkbox"/> Liberté d'association <input type="checkbox"/> Elimination du travail forcé <input type="checkbox"/> Non-Discrimination <input type="checkbox"/> Abolition du travail des enfants	Réussite/é chec ① ② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
2	- L'existence d'une déclaration sur les principes éthiques de l'entreprise ou une déclaration similaire.	__ [Fournir des informations et des preuves écrites sur les principes de l'entreprise (code de conduite, conflit d'intérêts, pots-de-vin, corruption, truquage d'offres, concurrence déloyale, délits d'initié, confidentialité, blanchiment d'argent, etc.)] __	② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
3	-L'existence d'une structure organisationnelle adéquate pour définir, appliquer et surveiller les principes éthiques de l'entreprise.	__ [Fournir des détails sur la structure organisationnelle et la dotation en personnel du département concerné, pour obtenir des détails sur la qualification des employés clés, voir formulaire PER-5.7] __	② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
4	- Que tous les membres d'un GE, les fournisseurs (en particulier ceux des principaux approvisionnements), les sous-traitants et les travailleurs intérimaires a) connaissent et b) respectent ces principes.	__ [Fournir des informations sur A) la manière dont sont mis en œuvre les principes de sensibilisation, de transfert et d'application aux partenaires externes B) Nature, contenu et fréquence des formations internes aux employés.] __	② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			

## Formulaire PER-5.7 : Liste des ESSS disponibles et du personnel de chantier

Complétez la liste ci-dessous pour démontrer dans quelle mesure vous avez accès (en interne / externe) à l'expertise ESSS et Construction (y compris expertise technique) requise pour les profils de personnel décrits à la Section VII - Spécifications des travaux et pour les activités clés décrites au 4.2(b). Ne pas joindre de CV car aucune évaluation du personnel n'est effectuée au stade de pré-qualification. Il est entendu que les candidats pré-qualifiés ne sont pas tenus à inclure à l'offre le personnel nommé ci-dessous.

Nom	Intitulé, conformément à la section VII, Spécifications des travaux	Éducation / diplôme	Années d'expérience professionnelle	Relation avec / Années chez le candidat <sup>19</sup>	Expérience dans le pays / régionale	Références pertinentes du projet (Description de l'expérience relative au projet)	Langues

<sup>19</sup> Pour les experts free-lance (par ex. avec un contrat de service ou des accords formels) indiquez FE et la durée depuis laquelle l'expert est associé avec le Candidat. Pour les sous-consultants, indiquez « Sub ». Les employés de filiales de l'entreprise du Candidat doivent être considérés comme des sous-consultants.

## Formulaire DTF-5.8 : Déclaration de Performance en matière de Travail Forcé

*[Le tableau suivant doit être rempli par le soumissionnaire, chaque membre d'un Groupement d'entreprises, chaque Sous-traitant / fournisseur / fabricant fournissant des panneaux solaires et / ou des composants de panneaux solaires proposés par le Soumissionnaire]*

Nom du Soumissionnaire : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre de la coentreprise ou du sous-traitant/fournisseur/fabricant : *[insérer le nom complet]*

Numéro AO et titre : *[insérer le numéro de l'AO et le titre]*

Page *[insérer le numéro de page]* des pages *[insérer le nombre total]* pages

### Déclaration de Performance en matière de Travail Forcé conformément à la section III, Critères d'évaluation et de qualification

**Nous:**

- (a) n'avons pas été suspendus ou résiliés, et/ou d'autres recours contractuels appliqués, y compris l'appel d'une Garantie de Bonne Exécution par un Maître d'Ouvrage, pour des raisons de violation des obligations sur le travail forcé au cours des cinq (5) dernières années. *[Si (a) est déclaré, indiquer (Sans Objet (S.O)). pour (b) ci-dessous]*
- (b) avons été suspendus ou résiliés, et/ou d'autres recours contractuels appliqués, y compris l'appel d'une Garantie de Bonne Exécution par un Maître d'Ouvrage, pour des raisons de violation des obligations sur le travail forcé au cours des cinq (5) dernières années. Les détails sont fournis ci-dessous :

Année	Identification du Marché	Nom du Maître d'Ouvrage	Motifs de suspension ou de résiliation et/ou autres recours contractuels appliqués, y compris l'appel de la Garantie de Bonne Exécution

- (c) *[Si le point (b) ci-dessus est applicable, joindre des preuves démontrant cette capacité et cet engagement adéquats à se conformer aux obligations en matière de Travail Forcé.]*

**Nous déclarons que toutes les informations et déclarations faites dans ce Formulaire sont vraies, et nous acceptons que toute fausse déclaration contenue dans ce Formulaire puisse entraîner notre disqualification par l'Employeur et/ou des sanctions par la Banque.**

Nom du soumissionnaire/ membre d'un GE/ Sous-traitant/ fournisseur/ fabricant \_\_\_\_\_

Nom de la personne dûment autorisée à signer au nom du Soumissionnaire/ membre du GE/ sous-traitant/fournisseur/fabricant \_\_\_\_\_

Titre de la personne qui signe au nom du Soumissionnaire/ membre du GE/ sous-traitant/ fournisseur/ fabricant \_\_\_\_\_

Signature de la personne nommée ci-dessus \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ de  
signature \_\_\_\_\_

Contresignature du représentant autorisé du Soumissionnaire (pour les formulaires soumis par un membre d'un GE, Sous-traitant / fournisseur / fabricant) :

Signature : \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ de  
signature \_\_\_\_\_

## Section V. Critères d'éligibilité

### Éligibilité aux financements de la KfW

1. Les services de conseil, les travaux, les biens, les installations et les prestations de service autres que de conseil sont éligibles au financement de la KfW quel que soit le pays d'origine des attributaires (y compris les sous-traitants et les fournisseurs pour l'exécution du contrat), sauf en cas d'embargo international ou de sanction par les Nations Unies, l'Union européenne ou le gouvernement allemand.
2. Les demandeurs/soumissionnaires (y compris tous les membres d'une joint venture et les sous-traitants proposés ou engagés) ne se voient pas attribuer de contrat financé par la KfW si, à la date de soumission de leur demande/offre ou à la date prévue pour l'attribution du contrat, ils :
  - 2.1 sont en faillite ou en voie de liquidation ou cessent leurs activités, font l'objet d'une administration judiciaire, ont fait l'objet d'une mise sous séquestre ou sont dans une situation analogue ;
  - 2.2 ont été
    - (a) condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou ont fait l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne et/ou du gouvernement allemand pour implication dans une organisation criminelle, du blanchiment d'argent, des infractions liées au terrorisme, du travail des enfants ou la traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des personnes physiques ou morales qui font l'objet de telles condamnations ou sanctions ;
    - (b) condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne ou des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique sanctionnable au cours d'une procédure d'appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne , sauf s'ils fournissent des informations à l'appui de leur déclaration d'engagement (formulaire disponible en annexe à la demande/offre qui indique que cette condamnation ne s'applique pas dans le cadre du présent contrat et que des mesures adéquates ont été prises en réaction ;
  - 2.3 ont fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une résiliation de contrat entièrement réglée à leur encontre pour manquement important ou persistant à leurs obligations contractuelles pendant l'exécution du contrat, à moins que cette résiliation n'ait été contestée et que le règlement du différend ne soit toujours en cours ou n'ait pas confirmé un règlement complet à leur encontre ;
  - 2.4 n'ont pas rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où ils sont établis ou dans le pays du maître d'ouvrage ;
  - 2.5 font l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et sont énumérés dans le tableau correspondant avec les sociétés radiées et interdites de publication et les personnes physiques disponibles sur le site Web de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement, sauf si elles fournissent avec leur déclaration d'engagement des informations à l'appui qui montrent que cette exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent contrat.

- 2.6 ont fait de fausses déclarations dans des documents demandés par le maître d'ouvrage dans le cadre du processus d'appel d'offres du contrat pertinent.
3. Les entités appartenant à l'État ne peuvent entrer en concurrence que si elles peuvent établir i) qu'elles sont juridiquement et financièrement autonomes et ii) qu'elles opèrent dans le cadre du droit commercial. Pour être éligible, une entité publique doit établir à la satisfaction de la KfW, au moyen de tous les documents pertinents, y compris sa charte et d'autres informations que la KfW peut lui demander, qu'elle : (i) est une entité juridique distincte de son État ; (ii) ne reçoit pas actuellement de subventions ou de soutien budgétaire substantiels ; (iii) fonctionne comme toute entreprise commerciale et, entre autres, n'est pas tenue de transférer son excédent à son État, peut acquérir des droits et obligations, emprunter des fonds et être tenue de rembourser ses dettes, et peut être déclarée en faillite.

## **Section VI. Politique de la KfW - Pratique sanctionnable - Responsabilité sociale et environnementale**

### **1) Pratique sanctionnable**

Le maître d'ouvrage et les attributaires (y compris tous les membres d'une joint venture et les sous-traitants proposés ou engagés) doivent respecter les normes d'éthique les plus élevées au cours du processus de soumission et de l'exécution du contrat.

En signant la déclaration d'engagement, les attributaires déclarent (i) qu'ils ne se sont pas livrés et ne se livreront pas à une pratique sanctionnable susceptible d'influencer le processus d'appel d'offres et l'attribution du contrat correspondant au détriment du maître d'ouvrage, et (ii) qu'en cas d'attribution du contrat, ils ne se livreront à aucune pratique sanctionnable.

De plus, la KfW exige d'inclure dans les contrats une disposition en vertu de laquelle les attributaires doivent autoriser la KfW et, en cas de financement par l'Union européenne et aussi les institutions européennes compétentes en vertu du droit européen, à contrôler les comptes, les enregistrements et documents relatifs au processus d'appel d'offres et à l'exécution du contrat, et à les faire contrôler par les auditeurs désignés par la KfW.

La KfW se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle juge appropriée pour vérifier le respect de ces règles éthiques et se réserve notamment le droit de :

- (a) rejeter une offre d'attribution du marché si, au cours de la procédure d'appel d'offres, le soumissionnaire recommandé pour l'attribution du marché s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, à une pratique sanctionnable en vue de l'attribution du marché ;
- (b) déclarer qu'un marché a été passé à tort et exercer ses droits sur la base de l'accord de financement conclu avec la KfW concernant la suspension des versements, le remboursement anticipé et la résiliation si, à tout moment, le maître d'ouvrage, les attributaires ou leurs représentants légaux ou sous-traitants se sont livrés à une pratique sanctionnable pendant la procédure de passation de marché ou l'exécution du contrat sans que le maître d'ouvrage ait pris en temps utile des mesures correctives, notamment en ne les informant pas à temps de cette situation, de façon satisfaisante pour la KfW.

La KfW définit comme suit, aux fins de la présente disposition, les termes suivants :

<b>Pratique coercitive</b>	tout acte portant atteinte ou causant un préjudice, ou menaçant de porter atteinte ou de causer un préjudice, directement ou indirectement, à toute personne ou à la propriété de cette personne dans le but d'influencer indûment les actions entreprises par une personne.
<b>Pratique collusoire</b>	toute entente entre deux ou plusieurs personnes destinée à atteindre un but illicite, par exemple influencer indûment les actions entreprises par une autre personne.

<b>Pratique de corruption</b>	tout acte consistant à promettre, proposer, accorder, effectuer, presser, recevoir, accepter ou solliciter, directement ou indirectement, tout paiement illégal ou avantage indu de toute nature, à l'intention d'une personne quelconque ou de la part d'une personne, en vue d'influencer les actions entreprises par une personne ou d'inciter une personne à ne pas entreprendre une action donnée.
<b>Pratique frauduleuse</b>	tout acte ou omission, y compris la fausse déclaration qui intentionnellement ou par négligence induit ou vise à induire en erreur une personne dans le but d'en retirer un avantage financier ou de se soustraire à une obligation.
<b>Pratiques obstructionnistes</b>	<p>(i) tout acte consistant à détruire, falsifier, altérer, dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête, ou à faire de fausses déclarations aux enquêteurs pour entraver sensiblement une enquête portant sur des allégations d'une Pratique de corruption, Pratique frauduleuse, Pratique coercitive ou Pratique collusoire, ou à menacer, harceler ou intimider une quelconque personne pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions pertinentes à l'enquête ou de poursuivre l'enquête, ou</p> <p>(ii) tout acte visant à entraver sensiblement l'accès de la KfW à des informations requises contractuellement et relatives à une enquête officielle portant sur des allégations d'une Pratique de corruption, Pratique frauduleuse, Pratique coercitive ou Pratique collusoire.</p>
<b>Pratique passible de sanctions</b>	toute Pratique coercitive, Pratique collusoire, Pratique frauduleuse, Pratique obstructionniste ou Pratique de corruption (dont les termes sont définis dans le présent document) qui est punissable selon la Convention de Financement.

## 2) Responsabilité sociale et environnementale

Les projets financés en tout ou partie dans le cadre de la Coopération financière doivent garantir le respect des normes internationales sur l'environnement, le social, la santé et la sécurité – ESSS – (y compris les questions d'exploitation et d'abus sexuels et de violence fondée sur le genre), et les attributaires des projets financés par la KfW doivent dans leurs contrats :

- (a) se conformer et s'assurer que tous leurs sous-traitants et fournisseurs principaux, c'est-à-dire, pour les principaux articles fournis, se conforment aux normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays d'exécution du contrat respectif et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail<sup>20</sup> (OIT) et aux traités internationaux sur l'environnement, et ;

<sup>20</sup> Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d'Ouvrage, le candidat, le soumissionnaire ou le contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.

- (b) mettre en œuvre toutes les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, telles qu'identifiées dans l'Évaluation Environnementale et Sociale « EIES » (Étude d'Impact Environnemental et Social) et détaillées dans le Plan de Gestion Environnemental et Social « PGES » dans la mesure où ces mesures sont pertinentes pour le contrat, et mettre en œuvre des mesures pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et des violences fondées sur le genre.

# **DEUXIÈME PARTIE – Spécifications des Travaux**

## Section VII. Étendue des Travaux

### 1. Description des Travaux

#### 1.1. Introduction

La ville de Mbuji-Mayi, - chef-lieu de la province du Kasai - Oriental, - est classée parmi les grandes villes de la RDC en raison de l'importance de sa population. Cependant, moins de la moitié de cette population a accès à l'eau potable, laquelle est fournie par quatre prestataires locaux que sont la Régie de distribution d'eau de la RDC (REGIDESO SA), la Minière de Bakwanga (MIBA), entreprise du portefeuille de l'État, la Fondation de la Minière de Bakwanga (FOMI ) et les Associations des Usagers de Réseau d'Eau Potable (ASUREP).

Le centre de REGIDESO SA à Mbuji-Mayi dispose actuellement d'un réseau de distribution d'une longueur de 400 km et de 5 réservoirs d'une capacité totale cumulée de 3 770 m<sup>3</sup>. Lorsqu'il bénéficie d'énergie électrique en suffisance, le système REGIDESO SA actuel alimente moins de 40 % de la population de la ville.

Pour l'heure, l'alimentation en énergie électrique des installations de REGIDESO SA est assurée de façon aléatoire d'une part par ses propres groupes électrogènes GE diesel et d'autre part par une ligne électrique aérienne MT 15 KV longue de 11 km partant de la sous-station SNEL SA 5 MVA 30/15kV de Bipemba, alimentée par la ligne MT 30 kV longue de 38 km, en provenance du poste de réglage de Tshibwe 5 MVA - 35/30 kV à Boya, de la centrale hydroélectrique (CHE) de Tubi Tubidi (4x3 MW) construite par la société Sino-Congolaise, dénommée SACIM.

La REGIDESO SA a sollicité et obtenu de la Banque Arabe pour de Développement Économique en Afrique (BADEA) un financement qui a permis le remplacement de la conduite de refoulement DN 500 posée entre la station de pompage de Lukelenge SP1 et la station de pompage de Bakwa Kapanga SP2 en 2015-2016, la faisant passer de 500mm à 1.000mm. Ce grossissement de la conduite a permis de transiter les volumes d'eau nécessaire à l'alimentation en eau de la population couverte par les nouvelles installations à l'horizon 2030.

Le reste des travaux d'investissement sur le système AEP REGIDESO SA à Mbuji-Mayi a été divisé en deux (2) lots pratiquement équivalents en volume financier ont été financés par la Banque de développement KfW et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Dans le cadre du Projet de Renforcement des Infrastructures Socio Economiques dans la Région du Centre de la RDC (PRISE), la BAD a marqué son intérêt au projet en finançant un des deux (2) lots dont les travaux sont pratiquement terminés.

Pour sa part, Banque de développement KfW finance le second lot actuellement en exécution dans le cadre du Programme du Secteur de l'Eau (ProSecEau). La KfW finance également le volet énergie, à travers ce Projet Construction de la CPV hybride de REGIDESO SA, objet de cette pré-qualification, dans le cadre du Programme d'Hydroélectricité (Pro-Hydro) en vue d'approvisionner en énergie renouvelable les installations de REGIDESO SA à Mbuji-Mayi.

Les installations de pompage d'eau de la source Lukelenge SP1 et pompage d'eau potable de REGIDESOSA de Bakwa-Kapanga SP2 utilisent des pompes électriques et la garantie de l'alimentation électrique de ces pompes constitue un défi à la fois technique

et économique, car REGIDESO SA ne peut généralement pas recourir en permanence aux réseaux électriques publics locaux disponibles.

En 2021, dans le cadre du ProSecEau, une première étude de pré faisabilité technico-économique d'une alimentation photovoltaïque pour l'exploitation du réseau d'eau de REGIDESO SA a été réalisée en 2022.

La variante retenue comme étant la plus économique était l'installation d'un seul champ solaire sur le site à proximité de la station de pompage de Lukelenge SP1 interconnecté avec le réseau SNEL SA et/ou de la société Energie du Kasai (ENERKA) permettant l'approvisionnement en énergie des deux (2) stations de pompage REGIDESO SA (Lukelenge SP1 et Bakwa Kapanga SP2) via un second terne dédié à REGIDESO SA de la ligne MT 15 kV existante reliant SP1 à SP2.

Les installations de REGIDESO SA de Maréchal devraient être alimentées par le champ solaire PV à construire sur le site abritant le réservoir Maréchal R3 par une nouvelle ligne MT 15 kV interconnecté avec le réseau SNEL SA et/ou de la société Energie du Kasai (ENERKA).

L'objectif du présent Dossier de Pré-Qualification est d'établir une liste restreinte des entreprises des travaux EPC soumissionnaires en vue de participer à l'Appel d'Offres International pour réaliser ce projet d'approvisionnement en énergie renouvelable des installations de REGIDESO SA à Mbuji-Mayi via la conception, l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque (CPV) hybride avec un système stockage d'énergie par batterie (BESS) hybridée aux groupes électrogènes GE diesel et interconnectée au réseau local MT 15 kV de la SNEL SA au départ de la sous station de Bipemba à travers un contrat EPC (Clé-sur-porte) et une assistance à l'exploitation & la maintenance de la CPV hybride pour une durée de deux (2) ans ainsi que la formation du personnel exploitant de la REGIDESO SA.

Le périmètre du projet est localisé dans la ville de Mbuji-Mayi, plus particulièrement :

- Les 2+1 stations de pompage SP1 & SP2/ /repompage :
  - o Station de pompage existant de Lukelenge SP1 ;
  - o Station de pompage existant de Bakwa-Kapanga SP2 ;
  - o Nouvelle station de repompage de Maréchal SP3 (futur) sur le site du réservoir R3 de Maréchal
- L'ajout d'un second terne dédié à REGIDESO SA sur la ligne MT 15 kV existante allant du poste MT de la station de pompage de Lukelenge SP1 à la station de pompage de Bakwa - Kapanga SP2
- La nouvelle ligne MT 15 kV reliant la station de pompage de Bakwa-Kapanga SP2 à la nouvelle station de repompage SP3 à construire
- La nouvelle ligne MT 15 kV d'interconnexion entre la sous-station SNEL SA de Bipemba et les installations de pompage de REGIDESO SA
- La clôture du terrain REGIDESO SA (Parcelle contigue à la parcelle où est construite la station de pompage de Lukelenge SP1 devant abriter le champ solaire PV à construire dans le cadre du présent Projet.

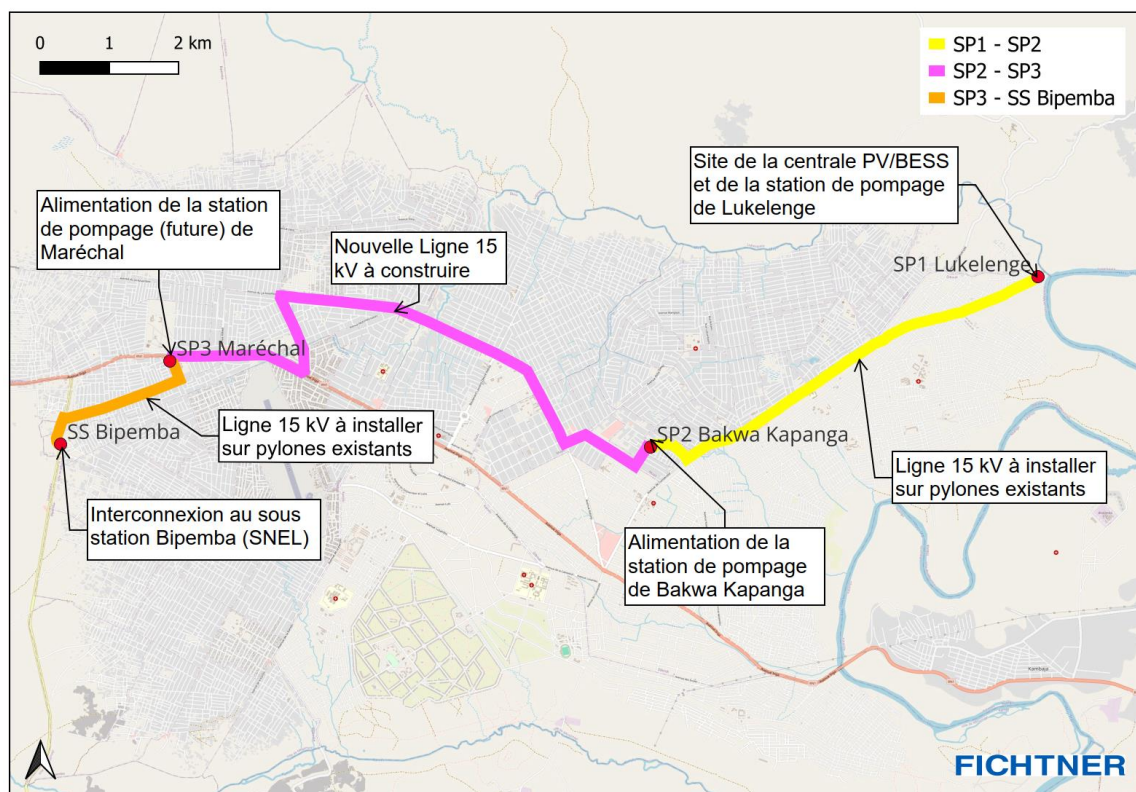


Figure 1 : Réseau MT de la REGIDESO

### 1.2. Projet de construction de la CPV hybride retenu pour alimenter en énergie renouvelable les 2+1 stations dont 2 stations de pompage (SP1 & SP2) et une station de repompage (SP3)

Le Projet retenu a été étudié et présenté comme la solution particulière dont l'étude APS (Avant-projet sommaire) dont la version finale a été éditée en juin 2023. Il a également été convenu lors de l'atelier du 4 avril 2023 d'opter pour une solution solaire avec BESS hybridée avec les Groupes Electrogènes GE diesel et interconnectée au réseau local MT 15kV SNEL SA au départ de la sous-station SNEL SA de Bipemba pour assurer l'approvisionnement en énergie renouvelable des installations de REGIDESO SA à Mbuji-Mayi.

Afin de ne pas surdimensionner la centrale PV hybride, il a été retenu de faire une évaluation raisonnée de la demande en eau (et électricité) au niveau de l'AEP de Mbuji-Mayi. Le pompage nécessaire est évalué à 82.500 m<sup>3</sup>/jour en 2030.

La centrale CPV hybride sera implantée sur le terrain contigu à la parcelle de la station de pompage de Lukelenge SP1. Le site retenu a une surface indicative d'environ 11 ha Le champ solaire PV occupera la surface qui sera déterminée dans le DAO, au prorata de la puissance installée de la CPV hybride à construire.

La solution retenue pour garantir 82.500 m<sup>3</sup>/jour en 2030 est composée de :

- Centrale CPV hybride de 12 MWc
- Système de stockage d'énergie par batterie (BESS Li-Ion) de 15 MWh
- Back-up thermique de 2 x 1000 kVA
- Ligne 15 kV (7,5 km) sur supports existants de la ligne existante MT 15 Kv reliant la station de pompage de Lukelenge SP1 à la station de pompage de Bakwa Kapanga SP2.
- Nouvelle ligne MT 15 kV longue d'environ 7,5 km allant la station de pompage de Bakwa-Kapanga SP2 à la nouvelle station de repompage SP3

- Ligne MT 15 kV d'interconnexion longue d'environ 1,9 km sur supports existants entre la sous-station SNEL SA de Bipemba et les installations de REGIDESO SA
- La clôture du terrain REGIDESO SA (Parcelle contigue à la parcelle où est construite la station de pompage de Lukelenge SP1).

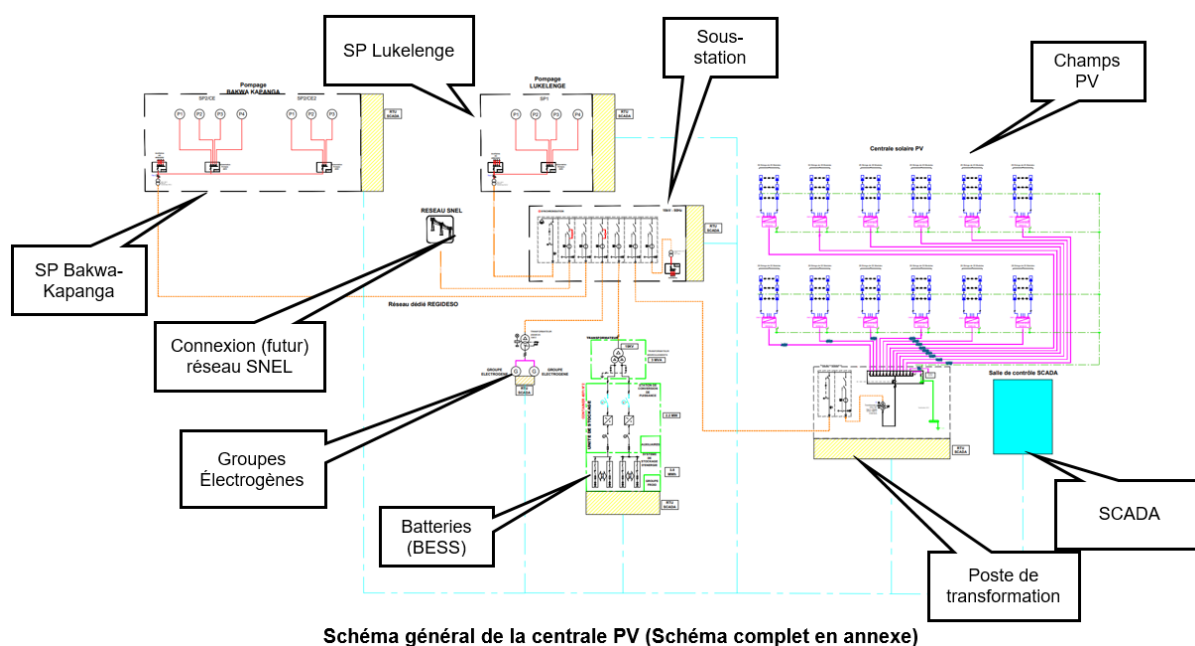
Il est estimé que la centrale CPV hybride va assurer une pointe de 2.500 kW (avec une marge de sécurité de 15%) fournir journalièrement 30.500 kWh (avec une marge de sécurité de 10%).

**Ces données ne sont actuellement qu'indicatives. Des informations précises sur la puissance à installer de l'installation solaire, des générateurs diesel et de la capacité de stockage de l'installation de batteries sont en cours d'élaboration et seront prescrites dans les documents d'appel d'offres.**

Un système de communication entre le SCADA et les stations de pompage SP1 & SP2 et la station de repompage SP3 sera installé et des règles de gestion devront être établies.

### 1.3. La centrale CPV hybride et ses composantes

Le schéma suivant illustre les éléments composant la centrale CPV avec BESS hybridée aux GE diesel et interconnectée au réseau local MT 15kV de SNEL SA.



#### Back-up thermique

Le back-up thermique sera assuré par deux (2) nouveaux groupes électrogènes GE diesel de 1000 kVA chacun logé dans le bâtiment de la minicentrale existante à SP1. Les groupes électrogènes GE diesel assureront l'énergie pour les ouvrages de production d'eau de Lukelenge SP1 quand le champ solaire, le BESS et le réseau local MT 15 kV de la SNEL SA ne fournissent pas d'énergie.

L'équipement électrique et électromécanique de la minicentrale existante sera donc renouvelé, sinon les deux (2) GE diesel seront renouvelés. Le bâtiment même sera réhabilité après l'exécution des travaux nécessaires pour le raccordement des équipements de la centrale CPV hybride et le SCADA. Tous ces travaux seront réalisés dans le cadre du présent Marché.

#### 1.4. Mode de fonctionnement de la centrale PV hybride pour l'AEP de Mbuji-Mayi

En fonctionnement entièrement solaire la CPV hybride et le BESS seront synchronisés sur le jeu de barre JDB 15 KV de la sous-station et sera gérée par le système SCADA. Le JDB 15 KV sera connecté à la nouvelle ligne MT dédiée à REGIDESO SA avec un câble en torsadé.

- Au cas où la CPV hybride ne satisfaisait plus la demande en énergie électrique de la REGIDESO SA, l'appoint sera pris soit :
  - o sur la nouvelle ligne MT 15 kV d'interconnexion avec le réseau SNEL SA (via la sous-station de Bipemba qui fournit 810 kW aux installations de REGIDESO SA ;
  - o au(x) deux (2) groupe(s) électrogène GE diesel.
- Pour ce cas la CPV hybride devra être en mode d'exploitation à limitation de puissance,
- La valeur de consigne de cette puissance constante de marche sera gérée par le SCADA selon l'énergie solaire et/ou le backup disponible,
- La ligne MT 15 kV d'interconnexion avec le réseau local MT 15 kV de la SNEL SA au départ de la sous-station de Bipemba, ou le groupe diesel fera la fonction de machine de référence,
- Un système de synchronisation sera installé sur le jeu de barre JDB du groupe électrogène diesel, le jeu de barre JDB arrivée ligne MT 15kV de la SNEL SA et le jeu de barre JDB 15 KV de la sous station Lukelenge SP1,
- Le système de comptage de l'énergie d'appoint soutirée (ou injectée) du réseau SNEL SA sera installé sur le jeu de barre JDB arrivée de la ligne MT 15 kV de la SNEL SA.

## 2. Durée de la construction

La durée de mise en œuvre du projet est estimée à seize (16) mois.

L'assistance à l'exploitation du système sera menée sur une durée de deux (02) ans après mise en service.

## 3. Clauses Environnementales, Sociales, Santé et Sécurité (ESSS)

*Cette partie indique les informations générales sur le contenu ou les principales exigences du plan de gestion environnementale et sociale (PGES), qui sera complété dès la disponibilité des résultats de l'étude d'Impact l'environnementale et sociale (EIES). Elle doit permettre au candidat d'estimer les profils de personnel ESSS requis pour la bonne exécution du projet (formulaire PER-5.7).*

Les prescriptions sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Elles devront être insérées dans les dossiers d'exécution des travaux dont elles constituent une partie intégrante.

### 3.1. Dispositions préalables à l'exécution des travaux

#### Respect des lois et réglementations nationales

L'Entreprise doit :

- Connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ;

- Prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ;
- Assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

### **Permis et autorisation avant les travaux**

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Ainsi tous les permis nécessaires (autorizations délivrées par les autorités publiques, les services miniers pour le gîte d'emprunt, etc...) pour la réalisation des travaux devraient être obtenus avant le démarrage des travaux.

### **Réunion de démarrage des travaux**

Une réunion devrait marquer le démarrage des travaux de construction de la CPV hybride et des lignes MT 15 kV. L'entreprise des travaux EPC doit y assister ainsi que les représentants de la population locale, les autorités locales et les services techniques décentralisés dans le but de les tenir informés sur l'envergure des travaux à effectuer, leur durée, leurs itinéraires, les emplacements susceptibles d'être affectés ainsi que leur durée.

### **Préparation et libération du site**

Les personnes affectées par le projet (PAP) doivent être informées avant destruction des biens affectés (terrains de cultures) et libération du site. La libération du site (avec les emprises) devrait se faire selon un calendrier de mise en œuvre partagé par le maître d'œuvre et l'entité responsable de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) à la population affectée. Par ailleurs les indemnités relatives aux réinstallations devraient être réglées avant de commencer la libération du site.

### **Embauche du personnel**

L'entreprise des travaux EPC est tenue d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus possible la main d'œuvre de la zone où les travaux seront réalisés, afin de favoriser les retombées socioéconomiques locales. À défaut de trouver le personnel qualifié sur place, elle est autorisée à engager la main d'œuvre provenant de l'extérieur de la zone de travail, c'est à dire au niveau régional et national.

### *3.2. Dispositions lors de l'exécution des travaux*

#### **Nomination de responsable Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)**

L'Entreprise des travaux doit désigner un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement soient rigoureusement suivies par tous, et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les ouvriers travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier. Cette personne sera chargée du suivi de l'application des clauses environnementales exigées de l'Entreprise des travaux EPC. Le Responsable Environnemental devra être une personne possédant les compétences techniques nécessaires pour ce poste.

L'Entreprise des travaux EPC doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base vie, adapté à l'effectif de son personnel.

#### **Affichage d'un règlement interne**

L'Entreprise des travaux EPC doit afficher un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement :

- Le respect des us et coutumes locales ;
- La protection contre les IST/VIH/SIDA/VSBG ;
- Les règles d'hygiène ;
- Les mesures de sécurité.

L'Entreprise des travaux EPC doit sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où seront effectués les travaux et sur les risques maladies vénériennes et la Violence Sexuelle Basée sur le Genre (VSBG).

Respect des horaires de travail

L'Entreprise des travaux EPC doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'œuvre. Dans la mesure du possible, (sauf en cas d'exception accordé par le Maître d'œuvre), elle doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

### **Respect de l'Hygiène, Santé, Environnement (HSE)**

L'Entreprise des travaux EPC devra obligatoirement préparer et soumettre à la Mission de Contrôle un plan global de gestion de l'environnement comportant spécifiquement un plan « Sécurité / Hygiène / Santé » avant le démarrage des travaux.

Ce plan devra être validé par la Mission de Contrôle et son application fera l'objet d'un contrôle permanent.

L'Entreprise des travaux EPC doit respecter dans ses travaux et ses services, les réglementations nationales existantes, notamment celles relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Cela inclut les méthodes de travail selon un savoir-faire reconnu et le respect des exigences techniques contractuelles. Sur le plan contractuel, ceci oblige donc l'Entreprise et ses sous-traitants ou autres, à se conformer aux règles et exigences de ce plan.

### **Protection du personnel**

L'Entreprise des travaux EPC doit mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.).

Elle doit également veiller au port scrupuleux des équipements de protection individuel sur le chantier.

Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

### **Désignation du personnel d'astreinte**

L'Entreprise des travaux EPC doit assurer la garde, la surveillance et le maintien en sécurité de son chantier y compris en dehors des heures de présence sur le site. Pendant toute la durée des travaux, elle est tenue d'avoir un personnel en astreinte, en dehors des heures de travail, tous les jours sans exception (samedi, dimanche, jours fériés), de jour comme de nuit, pour pallier tout incident et/ou accident susceptible de se produire en relation avec les travaux.

### **Mesures contre les entraves à la circulation**

L'Entreprise des travaux EPC doit éviter d'obstruer les accès publics et, maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux. Elle veillera à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée.

L'entreprise des travaux EPC doit veiller à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger. Les chauffeurs et conducteurs doivent bien respecter les règles de transport qui régissent la circulation. Toutes les voies d'accès et de sortie des sites d'activités de l'Entreprise devront être bien marquées et visibles par les usagers des routes.

### **Lutte contre l'érosion**

L'Entreprise des travaux EPC prendra toutes les dispositions nécessaires pour lutter contre l'érosion au niveau de tous les sites d'activités (installation de chantier, sites d'extraction des matériaux, sites de dépôts, sites de travaux). Les mesures proposées devront préalablement être validées par la Mission de Contrôle, et leur application fera l'objet d'un contrôle permanent.

### **Plan de gestion environnementale et sociale du chantier (PGES-C)**

Un PGE-S-C devrait être soumis pour approbation au maître d'ouvrage comprenant notamment :

- Le plan d'aménagement final du Projet indiquant l'emplacement de la base-vie, les différentes zones du chantier selon les composantes du Projet, les implantations prévues et une description des aménagements ;
- Le plan de gestion des déchets (solides et liquides) du chantier indiquant les types de déchets, le type de collecte envisagé, le lieu de stockage, le mode et le lieu d'élimination dont son application fera l'objet d'un contrôle permanent ;
- Le programme d'information et de sensibilisation destiné à la population et qui devrait préciser les cibles et le mode de consultation ;
- Le plan de gestion des accidents ainsi que de la préservation de la santé du personnel et de la population vivant en interaction avec la zone du projet. Ce plan indiquerait les risques d'accidents majeurs, les mesures de sécurité à appliquer dans un scénario de cas d'urgence ;
- Le plan d'hygiène, santé et sécurité à partir de l'installation du chantier. Elle doit respecter, dans ses travaux et ses services, les réglementations nationales existantes, entre autres celles relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Cela inclut les méthodes de travail au respect des exigences techniques contractuelles. Sur le plan contractuel, ceci oblige donc que les contractants, leurs agents et personnels, les sous-traitants ou autres à se conformer aux règles et exigences de ce plan ;
- Le Plan de gestion des déblais d'excavation intégrant la valorisation des matériaux excavés, le choix de la zone de dépôt et l'aménagement de la zone de dépôt.

### *3.3. Dispositions lors de la fin des travaux*

#### **Règles générales**

À toute libération de site, l'entreprise des travaux EPC laisse les lieux propres à leur affectation immédiate. Elle ne peut être libérée de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. L'entreprise réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux et est tenue

de replier tous ses équipements/matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs. Une fois les travaux achevés, elle doit :

- Retirer les bâtiments temporaires, le matériel, les déchets solides et liquides, les matériaux excédentaires, les clôtures etc. ;
- Rectifier les défauts de drainage et régaler toutes les zones excavées ;
- Reboiser les zones initialement déboisées avec des espèces appropriées, en rapport avec les services forestiers locaux ;
- Protéger les ouvrages restés dangereux (puits, tranchées ouvertes, dénivelés, saillies, etc.) ;
- Rendre fonctionnel les chaussées, trottoirs, caniveaux et autres ouvrages rendus au service public ;
- Décontaminer les sols souillés (les parties contaminées doivent être décaissées et remblayées par du sable) ;
- Nettoyer et détruire les fosses de vidange.

S'il est de l'intérêt du Maître d'Ouvrage « MO » (ou opérateur) ou des collectivités locales de récupérer les installations fixes pour une utilisation future, l'Entreprise doit les céder sans dédommagements lors du repli. Les installations permanentes qui ont été endommagées doivent être réparées et remis dans un état équivalent à ce qu'elles étaient avant le début des travaux. Les voies d'accès devront être remises à leur état initial. Partout où le sol a été compacté (aires de travail, voies de circulation, etc.), l'Entreprise doit scarifier le sol sur au moins 15 cm de profondeur pour faciliter la régénération de la végétation. Les revêtements de béton, les pavés et les dalles doivent être enlevés et les sites recouverts de terre et envoyés aux sites de rejet autorisés.

En cas de défaillance de l'entreprise responsable pour l'exécution des travaux de remise en état, ceux-ci sont effectués par une entreprise du choix du Maître d'Ouvrage (M.O), en rapport avec les services concernés et aux frais du défaillant. Après le repli de tout le matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au procès-verbal de réception des travaux. La non remise en état des lieux doit entraîner le refus de réception des travaux. Dans ce cas, le pourcentage non encore libéré du montant du poste « installation de chantier » sera retenu pour servir à assurer le repli de chantier.

### **Protection des zones instables**

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, l'entreprise doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol :

- Éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité ;
- Conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

Aménagement des carrières et sites d'emprunt temporaires.

L'Entreprise des travaux EPC doit réaménager les carrières et les sites d'emprunt selon les options à définir en rapport avec les populations locales :

- Régalage du terrain et restauration du couvert végétal (arbres, arbustes, pelouse ou culture) ;
- Remplissage (terre, ou pierres) et restauration du couvert végétal ;
- Aménagement de plans d'eau (bassins, mares) pour les communautés locales et/ou les animaux : zone de loisir, écotourisme, autres.

### **Gestion des produits pétroliers et autres contaminants**

L'Entreprise des travaux EPC doit nettoyer l'aire de travail ou de stockage où il y a eu de la manipulation et/ou de l'utilisation de produits pétroliers et autres contaminants.

### 3.4. *Intégration sociale*

#### **Information et communication**

L'Entreprise des travaux EPC réalisera des campagnes d'information et communication dans le cadre de ses activités sur le site (avant et pendant la durée des travaux). Des informations seront transmises concernant les travaux à réaliser, le planning envisagé, les mesures prévues pour la gestion environnementale des travaux...

L'Entreprise des travaux EPC veillera ainsi à établir une communication efficace avec les communautés de la zone d'intervention afin d'éviter les éventuels malentendus ou incompréhensions pouvant surgir lors de l'exécution des travaux.

L'Entreprise des travaux EPC veillera de faire connaître à ses personnels le respect des us et coutumes locaux.

#### **Coordination avec les Autorités communales et intercommunales**

L'Entreprise des travaux EPC veillera à établir une bonne relation avec les Autorités communales et intercommunales, pour une coordination efficace des interventions /implications des différentes parti